

Verbatim de la 13^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 7 décembre 2009 à 20 heures 05

Lieu : Bienville, salle multifonction

Durée : 2 heures 40

Participants : 46 personnes

I. Présentation du débat public Arc de Dierrey

Michel GENESCO, Commission Particulière de Débat Public

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'ores et déjà de commencer cette réunion publique en attendant que peut-être quelques retardataires se manifestent. Je m'appelle Michel Genesco. C'est moi qui vais animer cette séance et je vous prie d'excuser l'absence de Monsieur Patrick Legrand, Président en titre de cette Commission Particulière de Débat Public, qui, pour des raisons d'agenda et d'emploi du temps n'a pas pu être des nôtres ce soir. Avec mon collègue Michel Giacobino, nous allons avoir la tâche d'animer cette séance de débat public consacrée à l'examen du projet de gazoduc, le projet dit « Arc de Dierrey ». Mais, tout d'abord, je vais passer la parole à Monsieur le Maire de Bienville qui nous accueille ce soir. Je le remercie au nom de la Commission Particulière d'avoir bien voulu nous prêter cette jolie salle à cette fin de démocratie locale. Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Thierry HOCHET, Maire de Bienville

Merci. Bonsoir à tous. Je ne vais pas en dire beaucoup ce soir en plus de ce qui vient d'être dit. Effectivement, on a le plaisir de vous accueillir pour cette soirée débat autour d'un projet important de gazoduc. C'est la 13^{ème} réunion sur le sujet. On est bien entendu heureux de vous accueillir ce soir. J'espère que le débat sera profitable et que vous allez nous éclairer un petit peu sur ce projet important de GRDF.

Michel GENESCO, CPDP

Merci Monsieur le Maire. Cette réunion va se dérouler en trois phases. La première dont j'ai la charge va consister à vous informer des principes du débat public. A quoi il sert ? Comment il va se traduire ? Et j'allais dire, quelle est la finalité ? Quels sont les objectifs d'une procédure quand même qui est assez récente en matière d'information et de communication avec le public ? Dans un deuxième temps le maître d'ouvrage, ici sur la tribune à ma gauche, GRTgaz va vous exposer l'ensemble des principes techniques, économiques, sociologiques du projet dit « Arc de Dierrey ».

Dans un dernier temps, évidemment, le débat sera ouvert, c'est-à-dire l'interaction des questions du public avec l'un ou l'autre de ces instances ici présentes.

Le débat public.

La Commission Particulière de Débat Public que je représente et que nous représentons avec Monsieur Giacobino ce soir, à quoi sert-elle ? Elle sert comme le transparent vous l'a présenté à instaurer le débat le plus large possible du public, très en amont d'un projet d'intérêt national. Au moment où je vous parle, ce qu'on va appeler « Arc de Dierrey » n'est qu'un projet. GRTgaz le confirmera, la décision finale d'engager ou non le projet n'est pas encore prise.

Nous nous situons très en amont d'un processus de communication qui va durer pas mal d'années et, en tout cas, nous sommes très en amont d'une autre opération qui s'appelle l'enquête publique où là, si vous voulez, le public se prononce sur un projet qui est défini.

Là, nous n'en sommes pas là. C'est pour ça qu'on ne parlera pas de tracé puisqu'il s'agit de l'infrastructure de transport. Nous n'en sommes pas du tout au niveau d'un tracé précis. Nous en sommes au niveau d'un fuseau, c'est-à-dire une bande géographique assez large dans laquelle, j'allais dire, beaucoup d'options, beaucoup de tracés potentiels sont possibles.

Le débat public est organisé à la source vraiment le plus en amont possible. La Commission Nationale se doit de susciter le débat, de faire participer le public et de faire circuler l'information la plus fidèle et la plus exhaustive possible. Le débat public est fondé sur trois principes :

- Le principe d'équivalence. C'est un principe de démocratie élémentaire. C'est-à-dire, comme dans le suffrage universel où chaque voix compte, ici, chaque question a sa pertinence, doit recevoir les réponses appropriées et comme on le dit vulgairement, il n'y a pas de question idiote. Chacune s'inscrit dans un processus de communication continue.
- Le principe de la transparence. La transparence vise à ne laisser aucune question sans réponse, aucune zone d'ombre. Nous, Commission Particulière de Débat Public, veillerons à ce que les promoteurs du projet, les maîtres d'ouvrage, n'éludent aucune des questions que vous poserez et s'attacheront à vous fournir les réponses que vous attendez.
- Le principe de l'argumentation. Le débat public n'est pas le chahut public, si vous voulez. Ce que l'on attend, ce sont des questions argumentées, que ce soit un échange d'idées, de concept et un débat organisé.

La Commission Particulière n'a pas que des aspects confortables d'organisation et de circulation de l'information, nous avons également des contraintes.

Nous avons la première contrainte, c'est celle d'être neutre, totalement neutre, vis-à-vis du projet. Contrairement à un commissaire-enquêteur au moment de l'enquête publique, vous le savez, à la fin de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rend un avis sur le projet. Cet avis peut être favorable, défavorable, favorable avec réserve. Nous, nous nous interdisons, la loi nous interdit d'émettre un quelconque avis qu'il soit positif ou négatif sur le projet. C'est quelque chose, pour nous, d'assez frustrant parce que nous sommes quand même des techniciens qui connaissons quand même la problématique de ce projet. Dès fois, on aurait envie de s'exprimer, de dire ce qu'on en pense. Eh bien, ça nous est absolument interdit. Premier devoir : devoir de neutralité.

La deuxième contrainte, mais qui est en même temps pour nous peut-être un confort, c'est notre indépendance. Généralement, vous savez, en France, une Commission, une Institution, une Agence est souvent ou quasiment tout le temps placée sous une tutelle ministérielle. Les plus prestigieuses d'entre elles sont parfois même rattachées au Premier Ministre. Nous, c'est une exception à cette règle, c'est que la Commission Nationale de Débat Public n'a aucune tutelle des pouvoirs publics. Nous n'avons pas un Ministre au-dessus de nous qui nous dicte notre conduite, nous sommes indépendants avec les droits et les devoirs que cela comporte.

Ceci étant exposé sur les principes qui vont guider l'action du débat public, quelques mots quand même sur le projet qui nous rassemble ce soir. Il y a débat public lorsqu'il y a un projet d'importance nationale, que ce soit en des termes économiques, que ce soit en des termes environnementaux ou en des termes sociologiques, socioprofessionnels. Le projet « Arc de Dierrey » rassemble tous ces critères. Il s'agit d'une canalisation de transport de gaz naturel qui va, je parle au conditionnel, qui s'échelonnerait plutôt sur environ 300 kilomètres, traverserait des milieux très diversifiés et le coût de cet ouvrage justifie l'instauration d'un débat public.

300 kilomètres entre la source ou l'origine, ça dépend de quel point de vue on se place puisque ça peut aller dans les deux sens. L'origine serait proche d'ici à Cuvilly près de Compiègne, dans cette région où nous nous trouvons actuellement jusqu'à Voisines qui est située dans le Plateau de Langres, c'est-à-dire sur la Haute-Marne. Autrement dit, nous partons de la Picardie, nous allons en Ile-de-France et nous terminons en Champagne-Ardenne (trois régions économiques). Au niveau des départements si ma géographie est à peu près fidèle, nous aurions l'Oise, la Seine-et-Marne, l'Aube et la Haute-Marne.

Des interactions importantes avec la région parisienne dont la partie francilienne et également, des zones sensibles, réputées, comme le vignoble du champagne. En plus, vous le verrez tout à l'heure sur le tracé, sur le fuseau, ce gazoduc traverse de par sa configuration de nombreuses vallées, de nombreux cours d'eau. Des contraintes techniques, des contraintes économiques et sociologiques, ce que j'évoquais tout à l'heure. Tout ceci justifie amplement l'organisation d'un débat public.

Le maître d'ouvrage est ici à ma gauche, c'est GRTgaz. Nous sommes totalement indépendants. Vous voyez, on a même fait une séparation physique pour bien montrer un petit peu notre indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage. Mon collègue et moi sommes rétribués uniquement par des fonds publics et absolument pas par GRTgaz, ce qui nous aide dans notre souci de neutralité et d'indépendance que j'évoquais tout à l'heure.

La Commission Particulière de Débat Public.

Voilà le résumé de ses actions :

- Organise et anime le débat. Ça sera la troisième partie de cette réunion.
- Diffuse une information complète, transparente et objective à destination de la population. Nous utiliserons pour ça tous les vecteurs de communication qui sont à notre disposition. Vous avez à l'entrée le dossier du maître d'ouvrage. Je pense que tout le monde se l'est procuré, sinon il y a encore des exemplaires à l'entrée de la salle. Nous avons également une lettre d'information qui est éditée périodiquement et qui rend compte de toutes les avancées de cet ouvrage, de ce projet. Nous avons également d'autres moyens plus virtuels de communication (les sites Internet, bien entendu). Tous les moyens de communication sont à votre disposition. Nous souhaitons que vous les utilisiez le plus largement possible.

- Organise également des réunions publiques. Nous en sommes actuellement, ce soir, à Bienville à notre 13^{ème} réunion. Il y en a encore, je crois, 5 ou 6 qui sont prévues jusqu'à la mi-janvier 2010.

Et, comme je l'évoquais tout à l'heure, un des rôles de cette Commission Particulière, c'est de veiller à ce qu'aucune des questions ne soit laissée sans réponse.

Au-delà de cette série de réunions publiques qui a commencé il y a à peu près deux mois et qui vont s'échelonner jusqu'à la mi-janvier tout le long du fuseau de ces 300 kilomètres que j'évoquais tout à l'heure, ensuite, nous aurons la charge de rendre compte sous forme d'un compte-rendu exhaustif qui devra refléter toutes les opinions, toutes les remarques qui se sont exprimées. Je dis bien de façon exhaustive, en n'en occultant aucune.

Ensuite, le maître d'ouvrage, GRTgaz, au regard de ce rapport, aura trois mois pour prendre acte, c'est-à-dire pour intégrer tout ce qui aura été publié dans ce compte-rendu et faire part des réactions que cela lui inspire. Comment se positionne-t-il ? Quel regard porte-t-il sur la synthèse des questionnements qui se sont exprimés pendant ces 4 à 5 mois ?

Ensuite, GRTgaz dira : « Je vous ai compris. Voilà mes engagements et voilà ma décision quant à la poursuite ou non du projet ». J'ai bien prononcé le mot « engagement » qui est un terme en démocratie participative assez fort. GRTgaz devra exprimer les conditions de la suite de son projet et s'il prend des garanties, des engagements, tout le monde veillera, vous (le public), nous (la CPDP) à ce que ces engagements soient tenus, s'il décide de poursuivre et d'exécuter son projet (un acte participatif très fort).

Vous voyez que nous disposons au niveau de la Commission Particulière de Débat Public d'une permanence qui est située assez loin d'ici puisque c'est près de Troyes. Troyes qui est à peu près le milieu du fuseau que j'évoquais tout à l'heure. Ecoutez, voilà posés les principes de cette réunion de ce soir, les principes de cet échange entre un public concerné, un maître d'ouvrage et une instance de médiation qui est chargée d'organiser, de faire circuler l'information et de rendre compte ensuite des avis qui se sont exprimés. Maintenant, je vais passer la parole à GRTgaz qui va vous présenter les aspects géographiques, les aspects techniques, les aspects économiques du projet et ensuite, la parole sera à la salle. Merci.

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Anne-Sophie DECAUX, Directrice régionale Nord-Est, GRTgaz

Bonjour Mesdames. Bonjour Messieurs. Je vais me présenter. Je m'appelle Anne-Sophie Decaux. Je suis Directrice de la région de GRTgaz qui sera amené à exploiter la canalisation si le projet se fait. Je suis en compagnie aujourd'hui de Pierre-François Hugon et de Thierry Gobe qui sont responsables du projet lui-même et qui vous présenteront ensuite le projet.

Dans un premier temps, je vais vous expliquer ce qu'est GRTgaz puisque GRTgaz est une société qui n'est pas très connue. En fait, c'est une filiale du Groupe GDF Suez, GDF Suez étant lui-même un Groupe issu de la fusion entre Gaz de France et Suez.

GRTgaz a pour mission d'exploiter le réseau de transport de gaz en France, pratiquement partout en France sauf dans le Sud-Ouest où c'est une autre société qui exploite le réseau de transport de gaz.

Ce que l'on peut dire sur nos missions, la mission d'exploitant est ce qu'il faut savoir, une mission de service public et régulée. Ça veut dire qu'on ne fixe pas nous-mêmes d'une part nos tarifs et qu'on ne décide pas entièrement nous-mêmes de nos investissements. Les tarifs sont fixés par les pouvoirs publics sur proposition d'une Commission de Régulation de l'Énergie. C'est à cette même Commission de Régulation de l'Énergie que nous présentons nos projets d'investissement pour validation.

Le réseau de transport de gaz aujourd'hui en France représente 32 000 kilomètres avec 7 000 kilomètres de réseau principal qui est le réseau que vous voyez là en bleu et des réseaux régionaux. Là, par exemple, vous voyez en rouge le réseau et puis en bleu le réseau exploité par la région que l'on appelle la région Val-de-Seine qui est la région dont je m'occupe.

Cette région, vous voyez qu'elle exploite le réseau sur l'Oise, sur toute l'Ile-de-France, sur la Haute et Basse-Normandie et sur l'Eure-et-Loir.

GRTgaz, pour exploiter ce réseau, a 2 700 salariés et l'une de nos particularités en exploitation est d'avoir des équipes réparties sur l'ensemble du territoire. D'avoir une proximité territoriale avec l'ensemble du réseau entre autres pour assurer toutes les questions de sécurité et de maintenance du réseau.

Je pense que je vais arrêter là pour la présentation de GRTgaz. Je vais laisser maintenant Pierre-François Hugon et Thierry Gobe vous présenter le projet.

Pierre François HUGON, Directeur de projet GRTgaz

Bonsoir ! Pierre-François Hugon, c'est moi-même. Je suis Directeur de projet. Thierry Gobe est Chef de projet. Après, ce sont nos organisations internes. Effectivement, on s'occupe du projet « Arc de Dierrey ». Tout d'abord, je repasserai la parole à Thierry Gobe qui rentrera plus dans le détail du contenu du projet. Je vais vous expliquer la justification de cet ouvrage.

On voit sur cette carte la zone dans laquelle s'inscrit le projet que Michel Genesco a évoqué tout à l'heure, les 300 kilomètres de canalisation qui vont de Cuvilly qui est ici jusqu'en Haute-Marne en passant par Dierrey qui est au sud de Troyes.

En gros, ce que l'on constate aujourd'hui, c'est un renforcement des projets de renforcement d'arrivée de gaz naturel par le Nord de la France. On a un point, on va dire historique, à la frontière franco-belge à côté de Valenciennes, à Taisnières, qui amène le gaz d'Europe du Nord, essentiellement de Hollande qui est en train de se développer. C'est-à-dire que les expéditeurs qui utilisent nos ouvrages pour transporter du gaz veulent amener davantage de gaz par ce point frontière. En parallèle, on a un projet de terminal méthanier à Dunkerque qui est porté par EDF et on a un projet porté par Gaz de Normandie à Antifer à côté du Havre.

Aujourd'hui, ces projets sont portés par d'autres personnes, par d'autres entreprises que GRTgaz et si au moins un de ces trois projets aboutit, on s'aperçoit que la quantité de gaz qui arrive par le Grand Nord de la France va engorger notre réseau et qu'on a besoin de renforcer notre réseau pour pouvoir transporter ces quantités de gaz supplémentaire sur l'ensemble du territoire national, d'où la nécessité de faire ce renforcement. On peut dire que ce projet permettra de sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel de la France puisqu'il permettra de pouvoir intégrer des sources d'alimentation différentes et diversifiées par rapport à la façon dont le réseau national est alimenté

aujourd'hui. En renforçant les ouvrages, on garantit une meilleure continuité d'alimentation pour les consommateurs français qui sont raccordés au réseau.

Au final, le projet tel qu'il est prévu aujourd'hui, c'est une canalisation – ça a été dit tout à l'heure, mais j'apporte quelques précisions – qui fait effectivement 300 kilomètres, qui va de la station de Cuvilly qui n'est pas très loin d'ici à la station de compression de Voisines en Haute-Marne en passant par la station de Dierrey au sud de Troyes. Cette longueur de 300 kilomètres représente un coût d'investissement de l'ordre de 700 millions d'euros et on reviendra sur les éléments de planning, mais ça fait une pose de canalisation pour une durée de chantier de l'ordre de 18 mois avec une mise en service qui serait prévue pour fin 2013.

Je vais passer la parole à Thierry Gobe qui va vous présenter plus en détail l'ouvrage.

Thierry GOBE, Chef de projet GRTgaz

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Qu'est-ce qu'un gazoduc ? C'est constitué essentiellement de deux types d'installation. D'une part, la partie qu'on ne voit pas qui représente pratiquement 95 à 99 % de l'ouvrage. C'est du tube en acier qui est soudé bout à bout et qui est enterré. Alors, on l'enterre avec au minimum 1 mètre de couverture. Dans le cas de l'Arc de Dierrey, ce tube va représenter une longueur de 300 kilomètres et il aura un diamètre d'1,20 m, ce qui en fait un des plus gros gazoducs qui sera posé en France. La pression de l'exploitation maximale qui sera susceptible de se trouver dans ce gazoduc sera de l'ordre de 68 bars, ce qui est la pression classique standard d'un réseau de transport. A côté de ces ouvrages enterrés, une partie de l'installation du gazoduc est constituée d'installations aériennes. Les installations aériennes, il y en a de deux types principalement sur l'Arc de Dierrey.

D'une part, les trois stations de compression que l'on a évoquées précédemment qui lui permettent d'être recomprimé régulièrement, de manière à rester à une pression suffisamment élevée pour pouvoir transiter. Les stations de compression comme vous les voyez ici, il y en a une à Cuvilly. C'est un des gros points du réseau. C'est le point d'arrivée de plusieurs sources d'approvisionnement en France. La station de Voisines en Haute-Marne elle-même est un point relativement important puisqu'y converge le gaz qui vient notamment de Russie et le gaz qui peut venir de Norvège. A mi-chemin, le cahier des charges prévoit que nous passons par la station de Dierrey-Saint-Julien qui va devenir prochainement une station relativement importante et qui, aujourd'hui, est une petite station de compression. Par ailleurs, il y a environ tous les 20 kilomètres des organes destinés à interrompre le flux de gaz en cas de besoin. Ces organes, c'est ce que l'on appelle des postes de sectionnement. Vous en avez un sur la photo ici. C'est constitué essentiellement d'un robinet enterré. On ne le voit pas. Ce que vous voyez ici, c'est le système de manœuvre de ce robinet. Simplement, c'est ce qui permet de le fermer et vous avez ici quelque chose qui permettra de bipasser ce robinet s'il est fermé, mais également qui permettra le cas échéant de purger un des tronçons du gazoduc en vidant son gaz.

La construction d'un gazoduc, évidemment, ça représente un certain nombre d'impacts. Les impacts principaux ont lieu pendant les travaux et, je dirais, le plus significatif, c'est la piste de travail qui est nécessaire pour poser ce genre d'ouvrage. La piste pour notre projet est d'au minimum 30 mètres. 30 mètres, pourquoi ? Vous avez une représentation là. Au centre de la piste, on dispose les tubes. On les amène. On les soude. Sur le côté, on creuse une tranchée. Il faut se représenter une tranchée qui fera environ 2 mètres 50 de profondeur, qui pourra faire jusqu'à plus de 2 mètres 50 d'ouverture en haut. A côté de laquelle on disposera, d'une part, la terre végétale qui

aura été soigneusement séparée des remblais et le reste des matériaux de remblaiement qui auront été extraits de la tranchée. Ça permettra une fois que le tube sera descendu dans la tranchée de redisperser la terre végétale sur le dessus et de permettre la reprise des cultures.

De l'autre côté du tube, de l'endroit où on soude le tube, se situe la piste dite de roulement. Sur cette piste de roulement y circuleront notamment ces engins dont un est représenté ici que l'on appelle des *side-booms* ou des *pipe players* qui sont des grues à flèche latérale, qui vont en principe, à raison de 5 l'un derrière l'autre faire descendre le tube qui aura été préalablement soudé dans la tranchée. Ça descend par flexion naturelle puisque le tube est flexible.

On peut aménager sur les bords de pistes des clôtures pour empêcher notamment le bétail d'aller se blesser sur le chantier, tomber dans les tranchées ou autres.

Les autres impacts, toujours pendant les travaux.

Le bruit, bien sûr. Les *side-booms* sont des engins motorisés, ça fait le même bruit qu'une pelle mécanique. Il y en a cinq l'un derrière l'autre. Il y a d'autres engins qui vont intervenir : les machines pour la soudure par exemple. Ça fait du bruit. Les pelles mécaniques qui creuseront la tranchée également.

Un impact évidemment sur l'agriculture puisque, comme on aménage une piste qui fait 30 mètres de large, sur cette piste, il n'est pas possible pendant la durée des travaux de cultiver. On va notamment arracher éventuellement les arbres, les plantations et les vignes s'il y en a. Tous ces dommages créés aux cultures seront, bien sûr, indemnisés dans le cadre d'un protocole qui est défini par la profession agricole et qui, normalement, garanti que l'exploitant agricole ne perd absolument rien sur ses récoltes.

Sur la faune et sur la flore, il y a un impact relativement limité. En général, le bruit fait fuir les animaux. On les dérange. Mais, il peut y avoir pendant la nuit un certain nombre de petits mammifères, batraciens ou autres, qui tombent dans la tranchée. On a en principe un écologue au minimum qui va aller récupérer ces animaux dans la tranchée et les ressortir.

Les autres impacts ne sont pas que négatifs. Il y a un impact plus positif que sont les retombées économiques. Ces retombées économiques sont de deux natures. D'une part, de manière directe, la construction va générer un peu d'activité dans la région.

La construction d'un gazoduc de ce type-là, il faut que je sois clair, il n'y a que des entreprises extrêmement spécialisées qui sont capables de faire. Ce n'est pas un terrassier local qui peut se permettre de poser ça. Un *side-boom*, ça coûte très cher. Il en existe en tout et pour tout pour des diamètres d'1,20 m comme ça une petite dizaine en Europe, pour vous donner une idée. En revanche, les contrats que nous passons auprès de ces entreprises leur demandent de faire appel autant que faire se peut à la main-d'œuvre locale pour certaines prestations. Notamment, nous avons des engagements avec les Pôles Emploi et nous incitons les entreprises à faire appel à de la main-d'œuvre intérimaire notamment, voire dans certains cas à embaucher de manière définitive, ça arrive, du personnel pour certains types de travaux qui ne nécessiteraient pas des qualifications spécifiques.

D'autre part, de manière indirecte également, nous demandons à ce que certains travaux soient traités par des entreprises locales lorsque c'est possible. Je vais prendre un certain nombre d'exemples. L'exemple qui me vient immédiatement en tête, c'est celui du drainage. Pour les opérations de réfection des drains lorsque l'on passe dans des terrains drainés, on demande à ce que

ce soit repris par des entreprises locales. Tant qu'à faire, entreprises agréées par les Chambres d'Agriculture.

L'arrachage des arbres, le cas échéant, les déboisements, sont également confiés plutôt à des entités locales. Ça peut être l'ONF, mais ça peut être des bûcherons implantés localement.

Il y a aussi d'autres opérations. Je ne vais pas vous donner des centaines d'exemples, mais les intégrations paysagères (réaménagement de haies, remise en état d'une manière générale). On privilégie plutôt les entreprises locales.

J'ai en tête un exemple sur une autre canalisation dont je m'occupe où il y avait des murets en pierre sèche. Le démontage des murets et leur reconstitution ont été confiés à des entreprises locales.

L'autre retombée économique, elle est plus indirecte, mais un chantier comme celui-là, c'est de 250 à 300 personnes au plus fort de son activité. 250 à 300 personnes qui vont évidemment manger et dormir et qui donc, feront bénéficier l'économie locale pendant au moins la durée des travaux.

Lorsque la canalisation est mise en service, il reste évidemment un impact qui est ce que l'on appelle la borne de servitude. La borne de servitude, sa finalité, c'est de permettre tout simplement l'accès à l'exploitant de la canalisation, aux équipes d'Anne-Sophie Decaux, de pouvoir intervenir sur le tube si le besoin s'en faisait sentir.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

D'ailleurs, je vais donner une précision. Ici, dans le secteur de Compiègne, nous avons une équipe qui est sur Compiègne, dont nous avons d'ailleurs le responsable qui est dans la salle, et puis deux personnes qui dirigent aussi cette équipe qui sont sur Gennevilliers. Vous aurez peut-être l'occasion de discuter avec eux ensuite.

Thierry GOBE, GRTgaz

Il faut évidemment que ces équipes puissent intervenir en cas de problème sur le gazoduc. Ça suppose donc qu'une bande soit laissée libre d'accès. Sur cette bande de servitude qui fait 20 mètres de large dans le cadre d'un gazoduc de cette taille, pour pouvoir amener les engins qui sont nécessaires aux éventuels terrassements sont interdites la plantation d'arbres de haute tige et la construction de bâtiments en dur. En revanche, toutes les autres activités, notamment les cultures, la vigne, l'élevage, etc., tout ça, c'est parfaitement permis. Cette servitude donne droit évidemment à des indemnités qui sont versées au propriétaire.

Les autres impacts.

Sur l'urbanisation, j'ai évoqué la bande de servitude. Evidemment, c'est une contrainte sur l'organisation puisqu'elle interdit la construction d'ouvrages. Mais, il y a une autre contrainte qui est le pendant d'une imposition réglementaire qui nous est faite. Nous ne devons pas construire nos canalisations à proximité d'établissements recevant du public ou d'immeubles de grande hauteur. Il y a des distances qui sont déterminées en fonction des effets normatifs d'un gazoduc en cas d'accident. Le pendant de cette réglementation, c'est qu'une circulaire ministérielle demande aux Maires de ne pas accorder de permis de construire à des établissements recevant du public qui se

trouveraient à proximité de gazoducs. En fait, la réglementation présente quand même quelques souplesses et permet s'il le faut, moyennant la mise en place de mesures compensatoires qui seront définies avec l'exploitant de construire des établissements recevant du public à proximité de la canalisation, en dehors de la bande de servitude, c'est-à-dire jusqu'à 10 mètres du gazoduc si ça représente un intérêt.

Lorsque la canalisation est posée, l'agriculture reprend ses droits et hormis la sylviculture, dès lors qu'il s'agit d'arbres de plus de 2,70 m, tout peut être repris au-dessus du gazoduc. Concernant les derniers impacts que l'on peut avoir, impact sur le tourisme, il n'y en a pas. Impact sur les transports, il n'y en a pas sauf pendant les travaux où on peut être amené à dévier certaines routes. Impact sur les milieux naturels, il y en a un essentiellement visuel. C'est le même d'ailleurs que sur les paysages. C'est tout simplement si on passe dans des espaces boisés, le fait que l'on ne puisse pas replanter sur 20 mètres de large crée une trouée forestière. Sur les paysages, outre cette trouée forestière, nous positionnons des balises et des bornes dont la vocation est de permettre à l'exploitant de l'ouvrage, de la canalisation de pouvoir repérer la canalisation. Je rends la parole à Pierre-François Hugon qui va parler de l'implantation de l'ouvrage dans le territoire.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Merci. Tout d'abord, les grands enjeux du territoire que l'on traverse. Vous avez la totalité du fuseau sur la carte derrière moi. Les grands éléments qui structurent ce territoire, déjà, c'est la proximité de la région parisienne sur la première partie du tronçon puisqu'on est dans la partie Oise – Seine-et-Marne avec la région parisienne qui est au Sud-Ouest quand on part de Cuvilly et qu'on démarre par le Nord et la présence des vignobles à proximité, parfois même dans le fuseau, notamment les vignobles champenois dans l'Aube.

Un milieu naturel assez remarquable sur la totalité du parcours puisqu'on traverse de nombreux cours d'eau et l'ensemble des régions que l'on traverse est assez riche en massifs boisés. C'est vrai ici. C'est aussi beaucoup vrai en Champagne-Ardenne. C'est quelque chose que l'on retrouve sur l'ensemble du parcours. Des enjeux démographiques et urbains assez divers. La proximité de la région parisienne fait qu'on est dans des zones périurbaines assez souvent. Champagne-Ardenne, on est dans des zones où l'évolution démographique est beaucoup moins prégnante et une activité agricole qui est essentiellement de la culture annuelle avec quelques zones de cultures spécifiques.

De cette analyse, on a quelques grands principes qui ont été en partie exposés par Thierry Gobe. Tout d'abord, nous évitons les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation. On essaye d'intégrer effectivement non seulement la situation actuelle que l'on peut trouver sur les communes, mais aussi les projets de développement que peuvent avoir certaines communes pour anticiper. On parlait des établissements recevant du public, mais d'une façon générale, on essaye de ne pas contrarier le développement des communes. Le souci de maintenir les potentiels de productions agricoles, ça, c'est un souci constant et on travaille très en amont avec les Chambres d'Agriculture pour anticiper les difficultés. La préservation du patrimoine naturel et, bien sûr, limiter les surlongueurs par rapport au trajet direct puisque moins on pose de kilomètres et moins on génère d'impacts qui pourraient poser des difficultés.

Au niveau du fuseau proposé, si on regarde un peu plus en détail, on est sur une partie qui part de la station de Cuvilly. Le point de départ est connu. Les grandes caractéristiques de cette zone, ça rejoint ce que je disais tout à l'heure sur le milieu naturel. C'est la traversée de l'Oise, le passage entre la forêt d'Halatte et la forêt de Compiègne et puis ce passage dans l'Oise et dans la Seine-et-

Marne qui nous oblige à avoir une vigilance par rapport à l'urbanisme et au développement des communes.

Effectivement, ce soir, une particularité, c'est que la réunion est à Bienville. On est juste au Nord de Compiègne, mais par rapport au fuseau, on est à l'extérieur du fuseau. J'en profite pour remercier les gens qui sont présents parce qu'on sait que c'est toujours plus difficile et il faut un peu plus de volonté pour se déplacer quand on n'est pas au cœur du fuseau.

Au niveau du planning, on a dit à peu près l'essentiel. Pour vous fixer quelques dates, aujourd'hui, en parallèle du débat public, on continue bien sûr les études puisqu'on continue d'avancer sur notre projet, notamment l'étude d'impact et l'étude de sécurité. L'objectif est d'avoir terminé nos études pour le début de l'été et d'avoir un tracé et les éléments d'études qui nous permettront de faire un dépôt de la demande d'autorisation ministérielle. Ça doit conduire à une enquête publique fin 2010, début 2011, plutôt début 2011. Ça doit nous permettre d'obtenir une déclaration d'utilité publique fin 2012 et ça nous permet ensuite d'envisager les travaux au début de l'année 2012 et les dix-huit mois de travaux que j'évoquais au départ qui permettent une mise en service pour la fin de l'année 2013. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Michel GIACOBINO, CPDP

Merci Monsieur Hugon et l'ensemble des équipes de GRTgaz. Rassurez-vous tout de suite, notre vigilance est entière en dépit du fait que c'est la 13^{ème} réunion et qu'il y en aura encore d'autres derrière, nous sommes là pour vous écouter, pour veiller à ce que le débat soit objectif comme le disait tout à l'heure mon ami Michel Genesco. Je vais ouvrir tout de suite le débat. Simplement une règle toute bête qui a peut-être été oubliée, c'est qu'il y a des micros pour ceux qui veulent prendre la parole. Annoncez-vous, dites rapidement votre nom de manière à ce que le verbatim, c'est-à-dire la transcription intégrale de l'ensemble des débats puisqu'elle est faite et qu'elle sera rendue publique dans les quelques jours qui viennent, puisse se faire avec votre nom de manière à ce qu'on sache qui prend la parole. C'est uniquement une question de clarté des débats. Le débat est ouvert. Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez, on l'a dit tout à l'heure, aussi bien sur l'opportunité du projet. Où va le gaz. D'où vient-il ? Où va-t-il ? A quoi ça sert tout ça ? Bien entendu, des questions plus précises sur le projet lui-même puisque GRTgaz est là pour répondre. Nous sommes là pour faciliter le travail de questions/réponses et de veiller à ce que justement l'ensemble des questions reçoive une réponse. A vous. Je sais que la première question est toujours difficile. Monsieur le Maire. Je vais vous demander simplement de vous conformer à la règle commune, c'est-à-dire de parler dans le micro de façon à ce qu'on puisse enregistrer correctement tout ça.

III. Questions / réponses

Thierry HOCHET

Il y a beaucoup de choses. C'est rapide pour moi de tout appréhender. Ce n'est pas évident.

La première question que je m'étais posée, j'ai eu un petit peu la réponse sur la fin du diaporama. C'était votre rôle en termes d'animation et de collecte de questions, la formalisation auprès de GRDF. C'est là ma première question. Vous nous avez dit que GRDF va prendre en compte ces questions et va dire : « Je vous ai compris ». Qu'est-ce qu'il a comme obligations réelles ? Il doit

intégrer ça ? Je ne vois pas l'articulation si vous voulez entre le débat qu'on a ce soir, les questions que vous allez poser et ensuite la décision d'utilité publique qui est prise par l'Etat, en fait. Qui est-ce qui prendra la décision finale ? GRTgaz, quelle obligation il a par rapport au débat qu'on a ce soir d'intégrer les questions et de donner des réponses, voire même de modifier son projet s'il y a des éléments bloquants ? Qui est-ce qui va décider que c'est bloquant ou pas bloquant ? Comment ça va s'arranger ? Ça, c'est la première partie sur le débat.

Après, il y avait un autre élément – c'est assez technique aussi, c'est plus technique cette fois-ci – sur la présentation du tracé et sur les contraintes. Il y avait bien sûr ces zones de servitude qui nous interpellent toujours effectivement parce que, comme vous l'avez dit, il y a des restrictions pour les établissements recevant du public, mais d'autres restrictions aussi parce qu'on se voit mal installer... On voit bien qu'il y a une zone de 20 mètres déjà qui est interdite de plantations, qui est tolérée pour la culture, mais certainement pas pour autre chose. Là-dessus, j'aimerais bien qu'on soit peut-être plus précis.

Savoir si vous intégrez également dans le débat les notions de PLU que peuvent avoir les communes, c'est-à-dire les territoires qui vont être analysés, qui vont être parcourus. Je pense que vous avez une étude approfondie des Plans Locaux d'Urbanisme de façon à vous assurer que déjà, dans les prévisions à 10-15 ans, il n'y a pas des projets qui sont construits. Trouver les réponses, anticiper les problèmes de tracé ou les problèmes techniques qui peuvent se poser.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous pouvez poser votre question, j'en ai noté trois déjà. Mais, vous pouvez continuer.

Thierry HOCHET

Dans un premier temps, ce sont ces questions-là qui me...

Michel GIACOBINO, CPDP

On va se partager la réponse effectivement entre GRTgaz et la Commission Particulière de Débat Public puisque vous avez posé finalement des questions aux deux. Je vais peut-être répondre à la première question d'abord. A quoi ça sert tout ça finalement si je résume un peu familièrement les choses ? Nous nous situons dans un débat public qui est largement en amont, c'est-à-dire bien avant l'enquête d'utilité publique qui elle-même va précéder, si le projet se poursuit, la décision du Ministre de l'Energie qui est en même temps une décision du gouvernement. Le Ministre déclarera le projet d'utilité publique et permettra, derrière, à GRTgaz de réaliser son projet. Nous sommes très en amont. C'est-à-dire que le projet n'est pas encore décidé. Il peut se faire ou ne pas se faire et GRTgaz l'a présenté dans son projet, on n'a pas encore de tracé. On a ce qu'on appelle vulgairement un fuseau, c'est-à-dire une bande qui fait 3 à 5 kilomètres de large, quelquefois plus, à l'intérieur duquel pourrait cheminer le tracé.

A quoi sert ce débat ? Il sert justement à permettre au public en général, bien sûr à vous aussi en particulier, Monsieur le Maire, mais pas uniquement, à s'exprimer, à poser des questions, à exprimer ses soucis, ses objections, à argumenter sur l'ensemble de ces avis pour pouvoir permettre à GRTgaz de prendre ultérieurement une décision. Je dis bien ultérieurement. C'est-à-dire une décision qui sera écrite, qui sera de poursuivre le projet ou de ne pas le poursuivre. S'il est

poursuivi, de prendre en compte un certain nombre des observations qui auront été faites et des avis qui auront été émis ou des questions qui auront été posées et qui soulèvent des questions qui n'auraient peut-être pas été naturellement dans le champ, disons, du maître d'ouvrage, GRTgaz en l'occurrence. Parce que c'est vrai que GRTgaz, ce sont d'abord quand même des ingénieurs. Ce n'est pas du tout péjoratif, mais c'est d'abord une question de savoir si la soudure va tenir, si le tracé est correct, etc.

Toutes les questions, au-delà de ces questions-là, c'est-à-dire notamment celles que vous avez posées après : « Quelles sont les conséquences sur l'habitation, sur la constructibilité des sols, sur le PLU, etc. ? », toutes ces questions-là ne sont pas naturellement dans le champ de GRTgaz, du maître d'ouvrage. L'objet de ce débat public, c'est bien de précéder cette étape puisque nous, la Commission Particulière de Débat Public, nous allons conclure ce débat par un rapport. C'est pour ça d'ailleurs que nous enregistrons. Ce n'est pas pour le plaisir d'enregistrer, c'est simplement pour ne rien oublier. Nous noterons toutes les questions. Nous les reclasserons parce vous pensez bien que sur 300 kilomètres, il y a des questions qui reviennent et il y en a d'autres qui ne reviennent pas. Ça, ça dépend des questions, des types de questions et de préoccupations du public. Nous noterons tout ça. Nous ferons un rapport et ce rapport sera transmis à GRTgaz qui aura deux mois pour répondre par écrit et vous serez tous destinataires de cet écrit qui vaudra engagement. Puisqu'en fait, GRTgaz dira : « Je poursuis. Je fais ou je ne fais pas. Si je le fais, voilà quelles sont les conditions. Je passerai plutôt à tel endroit qu'à tel autre. Je ferai telle compensation ». Ce seront les réponses qu'ils seront en mesure d'apporter au moment où cette réponse sera faite.

Cet écrit de GRTgaz sera joint à tous les dossiers d'enquête publique. C'est là qu'on en arrive à la procédure qui, éventuellement, sera poursuivie au-delà de ce débat public, d'ici un an. Je crois que c'est ce que disait Monsieur Pierre-François Hugon tout à l'heure dans le planning qu'il a bien failli oublier de vous présenter. Mais, il l'aurait présenté d'une manière ou d'une autre. Il y aura une enquête d'utilité publique sur un tracé précis à ce moment-là. Mais, il est utile d'intervenir maintenant parce que le projet est encore malléable si projet il y a. Si le projet doit se poursuivre, il est encore malléable. Il est encore possible d'intervenir pour modifier le tracé. Ce sera beaucoup plus difficile et c'est d'ailleurs pour ça que le législateur a créé cette procédure spécifique pour les très grands projets. C'est pour que ce ne soit pas uniquement au moment de l'enquête d'utilité publique que le projet soit connu du public. C'est-à-dire au moment où, finalement, on fait ou on ne fait pas. Ça passe ou ça casse pour parler un peu familièrement. Pour éviter cela, bien en amont, comme on dit, bien plus tôt, le projet est soumis au débat public de manière à permettre justement à chacun de donner son avis et influencer sur le projet s'il y a lieu de le faire ou pas.

C'est pour ça que toutes les questions sont possibles, y compris pourquoi ce projet ? Les questions qui ont été posées au départ par Madame Decaux, ce sont bien les questions de l'opportunité où Monsieur Pierre-François Hugon disait : « On va développer plutôt s'il y a un terminal méthanier qui se fait à Antifer, qui se fait à Dunkerque ou un tuyau de plus qui arrive à Taisnières ». Si j'en juge par ce qu'il a présenté – je ne prends pas partie, mais je me contente de répéter ce qu'il a dit – on souhaite faire ce tuyau pour permettre une plus grande fluidité des échanges dans le Nord-Est de la France. Vous pouvez poser des questions sur l'opportunité du projet, mais également sur les conséquences notamment et vous avez soulevé la question du PLU. Quels sont les Plans Locaux d'Urbanisme pour que tout le monde ait la même information ? C'est-à-dire, dans quelle mesure ce projet s'il se réalise, va-t-il modifier la constructibilité des sols ? Les établissements recevant du public comme le disait Monsieur Gobe vont pouvoir être installés éventuellement jusqu'à 10 mètres du tuyau, mais moyennant certaines conditions, sur l'établissement lui-même et sur le tuyau lui-même. Toutes ces questions-là, c'est le moment d'en parler.

Thierry HOCHET

Le tracé lui-même tel qu'il est proposé aujourd'hui, a déjà intégré ces notions-là ? Comment était défini ce tracé ? Est-ce que ça, c'est déjà quelque chose qui intègre les documents d'urbanisme existants ou est-ce que c'est quelque chose qui est projeté pour une raison que l'on pourrait savoir par exemple ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vais à ce moment-là passer la parole à GRTgaz puisque ce sont eux qui présentent le projet et ils doivent pouvoir vous dire comment ils ont travaillé et comment ils ont l'intention de travailler puisque tout n'est pas fini ? GRTgaz, si vous voulez bien.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais vous répondre sur la dernière question et sur la prise en compte du PLU et des diverses contraintes. Actuellement, comme l'ont dit Messieurs Génesco et Giacobino, nous sommes effectivement en amont et nous n'avons pas de tracé. Nous avons localement des idées de l'endroit où ça pourrait passer, mais nous n'avons pas encore de tracé. Nous sommes en phase de détermination de ce tracé et nous avons pour ça, notamment, un certain nombre d'ingénieurs qui sillonnent le terrain, qui rencontrent les Maires des communes qui sont dans le fuseau pour identifier les grands enjeux. Ces enjeux, il y a le PLU bien entendu. Mais, il n'y a pas que le PLU, il y a également toutes les contraintes environnementales qui sont données par les DIREN, notamment les contraintes de franchissement d'obstacles, comme les cours d'eau, les autoroutes ou les voies de TGV par exemple. Toutes ces contraintes-là sont recueillies.

Actuellement, par exemple, une des ingénieurs tracé se trouve ici, c'est Hélène Morin. On est à Bienville en dehors du fuseau, mais par contre, dans le fuseau, je peux vous garantir que l'essentiel des Maires des fuseaux ou du moins des élus municipaux des communes concernées par ce fuseau ont eu l'occasion de la rencontrer, d'avoir un échange avec elle, parfois d'une demi-journée, d'une heure, ça dépend, pour essayer de relever tous ces enjeux. Tous ces enjeux sont cartographiés, d'une part, par elle, mais également dans le cadre d'une étude d'impact qui est réalisée par un bureau spécialisé et ce n'est qu'en tenant compte de ces enjeux que l'on « hiérarchise » en fonction de sensibilités qui nous sont données. Ce sont bien les élus qui nous disent : « Attention, ça, c'est un secteur à préserver. Là, il y a moins d'enjeux, c'est moins grave ». En fonction de cette hiérarchisation qui nous est donnée, on va essayer de faire se faufiler un ou des tracés.

Après, évidemment, un gazoduc n'a d'intérêt que s'il est continu. Evidemment, il y a des endroits où on est obligé de traverser des zones à enjeux. Mais, dans ces cas-là, on définit là encore avec nos interlocuteurs quelles seraient les meilleures solutions pour minimiser les conséquences, les réduire, voire les compenser. La prise en compte des PLU, oui, effectivement. Nous prenons en compte les PLU existants, mais lorsque les idées sont un peu claires dans les têtes, les PLU potentiels, toutes les idées d'extension qu'il peut y avoir sont intégrées, sont cartographiées.

Michel GIACOBINO, CPDP

A la deuxième question sur les procédures, je ne sais pas si vous avez eu toutes les réponses que vous souhaitiez ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Il y a d'autres éléments notamment concernant les servitudes.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Je vais peut-être vous apporter aussi un complément sur les bandes de servitude puisque oui, autour d'une canalisation, il y a bien une bande de servitude. Là, elle est établie à 20 mètres. Cette bande de servitude, elle nous sert à nous, exploitant. Une fois que l'ouvrage est en exploitation, il faut qu'on puisse accéder à cet ouvrage, sur toute la longueur de l'ouvrage. En effet, on ne peut pas construire sur cette bande de servitude. Pourquoi ? Il faut qu'on accède d'une part pour pouvoir surveiller, passer régulièrement pour vérifier que tout va bien, qu'il n'y a pas de constructions, qu'il n'y a pas de choses, etc. Aussi, on a un certain nombre d'actes de maintenance qui nous permettent de vérifier si la canalisation est toujours en bon état. Ça, ce sont des actes de maintenance que l'on fait au-dessus du sol. On n'a pas besoin normalement d'aller ouvrir. Par contre, si on détectait un défaut, par exemple, on pourrait être amené à intervenir sur la canalisation. Pour ça, bien sûr, il faut qu'on ait accès et que l'on puisse avoir accès éventuellement avec des engins. Nos canalisations, en fait, sont construites pour une durée de vie très longue. Aujourd'hui, on a des canalisations en France qui peuvent aller jusqu'à 50 ans. Il y a même des pays européens qui ont des canalisations qui ont 70 ans d'âge. On voit qu'en 50-70 ans, on peut avoir à intervenir peut-être dans 30 ans, peut-être dans 50 ans, mais il faudra que l'on ait accès sur notre canalisation. Voilà pourquoi il y a des bandes de servitude.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je voulais rajouter un dernier point parce qu'il n'y a pas de raison. C'est pour compléter. A la première, on aura répondu complètement dans l'ordre inverse de vos interventions sur : qu'est-ce qu'on fait des questions et à quoi elles servent ? Monsieur Giacobino, je pense, a bien présenté l'enchaînement du débat public et du fait que le rapport final se retrouve au moment de l'enquête publique. Tout ça est vrai, mais je vais quand même donner la position du maître d'ouvrage par rapport aux questions posées. D'une part, aux questions qui sont posées verbalement, on essaye d'y répondre en séance. C'est ce qu'on est en train de faire. Il y a aussi la possibilité de les poser par écrit ou sur le site Internet et on a comme objectif de répondre, je pense, le plus complètement possible. Sinon, de toute façon, rien n'empêche qu'on soit sollicité de nouveau si la réponse n'est pas suffisante, y compris sur les questions écrites. Encore aujourd'hui, on traitait des questions qui avaient été posées par Internet. L'idée, c'est bien de pouvoir échanger avec l'ensemble des personnes concernées par le fuseau d'étude, sur toute la durée du débat public. D'une part, nous, ça nous permet de passer des informations sur la façon dont le projet est conduit, à quoi il sert, voire des problématiques un peu plus globales de politique énergétique, etc. C'est important aussi pour nous, parce que ça nous permet de comprendre aussi un certain nombre de préoccupations et certaines réunions publiques nous ont permis d'approfondir certains contacts qu'on avait. On n'est pas très loin par exemple du Parc Naturel Régional. La Directrice du PNR était présente à une réunion publique et ça a permis d'échanger, voire de prolonger après la réunion. C'est l'occasion à un stade où le projet n'est pas défini au niveau de son tracé de pouvoir avoir, j'allais dire, en prise directe, un certain nombre d'enjeux exprimés par les gens qui ont eu la volonté de participer au débat public.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur le Maire, est-ce que vous avez à peu près les réponses que vous souhaitiez ou souhaitez-vous formuler de nouvelles questions ?

Thierry HOCHET

Je reviens sur les zones de sécurité. Il y a une zone de 20 mètres qui est prévue pour la maintenance. Mais, par rapport à la présence d'un gazoduc, on a également l'aspect sécuritaire qui doit être pris en compte. Moi, je ne sais pas si un truc pareil peut péter, par exemple. Je ne sais pas si, par rapport à un tuyau comme ça... Quand on a une route, on a des zones de 100 mètres autour. Quand on a des usines dangereuses, on sait qu'on a des périmètres et des zones SEVESO ou des choses comme ça à l'intérieur desquels des plans de protection particuliers sont à mettre en place. Toute une structure sécuritaire qui est à mettre en place autour, à prendre en compte. Nous, par exemple, on est en dehors du tracé, mais jusqu'à quelle distance ça pourrait se faire si c'est nécessaire ? Je ne sais pas par exemple.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vais demander à GRTgaz de vous apporter des précisions souhaitables. Je saisis l'occasion qui m'est donnée de préciser que vous avez un dossier du maître d'ouvrage qui définit l'ensemble du projet de manière relativement résumée. Vous avez également des lettres du débat public qui sont publiées. Il y en a trois ou quatre qui sont publiées pendant la durée du débat qui dure 4 mois. Vous avez également la possibilité pour ceux qui le souhaitent de faire ce qu'on appelle un cahier d'acteurs. C'est du jargon pour nous. C'est-à-dire en fait un 4 pages que nous éditons, que nous publions en plusieurs milliers d'exemplaires et diffusons à l'ensemble des communes et des personnes intéressées et qui est en fait rédigé sous l'autorité de quelqu'un qui peut être une association, un particulier, une commune qui a des choses particulières à dire sur le projet, qui a des arguments à développer pour ou contre. Je l'indique parce qu'il ne faut pas publier ces cahiers d'acteur au dernier moment. Comme le débat va se terminer d'ici un mois et demi à peu près, il faut faire vite maintenant si vous souhaitez le faire. Mais, c'est encore possible et nous offrons la possibilité, nous, Commission Particulière de Débat Public, de financer la mise en forme et puis la diffusion de ce document, ce qui permet à chacun de faire connaître plus largement son avis.

Je rappelle enfin que l'ensemble de ce que nous disons aujourd'hui est enregistré et verbatimé. C'est-à-dire qu'on le retranscrit par écrit. Vous le trouverez d'ici une semaine sur le site Internet. Vous pouvez également poser des questions par écrit, par lettre ordinaire, mais également aussi si vous le souhaitez par Internet et nous veillons, nous, Commission Particulière de Débat Public à ce qu'une réponse soit apportée dans les délais. C'est-à-dire un mois et demi maximum – en général, c'est GRTgaz qui est concerné. Ça peut être éventuellement la Commission elle-même. Ça peut être d'autres personnes, mais c'est essentiellement GRTgaz qui est concerné – de manière à ce que le débat ne soit pas uniquement limité à ce moment fort agréable, mais forcément très court, pendant lequel nous sommes ensemble dans cette salle. Vous pouvez lire l'ensemble de ce qui a été dit lors des douze réunions précédentes. Vous pouvez également lire l'ensemble des questions et des réponses qui ont été apportées sur notre site Internet. Nous veillons, nous, Commission Particulière de Débat Public, à ce qu'il y ait le maximum d'informations qui soient données et le maximum d'échanges possibles de manière objective sur ce tracé. Je vais passer la parole à GRTgaz. Excusez-moi de cette petite précision.

Thierry GOBE, GRTgaz

Merci. Un gazoduc, ce n'est pas une installation SEVESO. Ça, je crois que c'est le premier point à indiquer. Cela dit, effectivement, ça transite des quantités d'énergie importante et donc, qui dit énergie, dit risque inévitablement. Pour ça, les gazoducs sont soumis à une réglementation extrêmement stricte qui est l'arrêté de sécurité du 4 août 2006. C'est une réglementation relativement récente. Avant, il y avait une réglementation qui datait de 70. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'application de ces réglementations, globalement, garanti un haut de niveau de sécurité puisqu'en France, 32 000 kilomètres de réseau pour GRT – il y en a 38 000 en tout en comptant TIGF – c'est équivalent au réseau ferré en France. C'est la même longueur. C'est le même ordre de grandeur. Je ne crois pas qu'on entende parler d'accident de canalisation de transport de gaz tous les jours à la radio. En distribution, il y en a un peu, mais en transport, c'est très rare.

Malgré tout, la réglementation, effectivement, prévoit le cas où l'accident se produit. Pour ces cas-là, c'est précisément là que sont introduites ces histoires de non-construction d'établissements recevant du public. En gros, les distances autour d'un gazoduc comme celui-là où on demande de ne pas construire d'établissement recevant du public, c'est 500 mètres environ.

Je reviens quand même un peu sur l'accident lui-même. L'accident qui est dimensionnant est un accident dit de rupture totale du gazoduc suivi d'inflammation. Une rupture de gazoduc, ça ne se produit que dans un cas, un seul, c'est l'agression par un engin de terrassement. Anne-Sophie Decaux tout à l'heure vous expliquera toute la problématique qui touche aux DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) qui limitent le risque d'accrochage accidentel par des engins de terrassement.

Le cas de l'Arc de Dierrey a en plus une particularité, c'est qu'il est construit avec des aciers dont l'épaisseur et la qualité garantissent que les engins de terrassement parmi les plus puissants que l'on trouve classiquement sur les chantiers français ne peuvent pas perforer un tel gazoduc. Ne pouvant pas perforer, il ne peut pas non plus rompre. Ces distances d'effet sont purement normatives, elles ne sont affichées que parce qu'il faut mettre quelque chose dans l'étude de sécurité.

Justement, cette étude de sécurité fait partie des documents qui seront remis dans le dossier d'enquête publique soumis au public. Vous pourrez en prendre connaissance et voir exactement de quoi il retourne. Le tracé lui-même, le gazoduc comme je le disais, on essaye de tenir compte des PLU, on s'éloigne des zones urbanisées. On s'éloigne des habitants. On s'éloigne autant que faire se peut. Evidemment, quand il y a un habitat dispersé, c'est difficile d'être toujours à plus d'1 kilomètre de toutes les maisons. Ce n'est pas concevable. Mais, globalement, on se tient aussi éloigné que possible de toutes les maisons.

Qu'est-ce que je peux dire de plus ? Le tracé essaye de tenir compte de cet aspect sécurité et urbanisation. La canalisation est construite de manière à résister à la cause qui peut être à l'origine d'une rupture : l'agression par des tiers. Je précise bien que c'est le cas de ce gazoduc-là. Ça ne veut pas dire que les autres gazoducs existants ont une épaisseur similaire. On est bien là compte tenu de cette canalisation de taille importante. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, en fait, on peut se permettre de construire un ERP à 10 mètres de la canalisation.

Pour finir et pour être plus précis, de surcroît, si par hasard on devait s'approcher d'habitations, on pourrait être amené à prendre des mesures complémentaires évitant les agressions sur les tubes du

style, par exemple, de mise en place de dalles qui serviront en quelque sorte de pare-chocs au gazoduc en cas de travaux non déclarés, ce qu'Anne-Sophie Decaux va vous décrire.

Michel GIACOBINO, CPDP

Allez-y parce que « dalle », déjà, ce n'est pas forcément clair pour tout le monde. ERP non plus.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Je vais vous expliquer comment on fait pour éviter que nos canalisations soient accrochées par des engins de travaux publics parce que le principal risque pour nos canalisations, c'est ça, c'est d'être accrochées par un engin de travaux public. En fait, il y a une réglementation qui date de 1991 qui impose à toute entreprise – ou d'ailleurs même à tout particulier qui va faire des travaux et venir creuser dans le sol – de faire une demande de renseignement et ensuite une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Cette entreprise, elle doit consulter la Mairie de la commune sur laquelle elle va faire les travaux, demander la liste des concessionnaires et envoyer cette Demande d'Intention de Commencement de Travaux à l'ensemble des concessionnaires qui sont sur cette commune. Ensuite, nous, par exemple, GRTgaz, qui sommes concessionnaires de la commune dans laquelle on va passer, on reçoit ces Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux que l'on appelle DICT pour aller plus vite et on a des personnes qui traitent. Tous les jours, on en reçoit. Pour vous donner une idée, sur la région Val-de-Seine, notre région dont je vous ai parlé tout à l'heure (la Normandie, l'Ile-de-France, l'Oise, etc.), on en reçoit à peu près 750 par jour. On a une équipe qui traite toutes ces Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux, qui regarde si à proximité de ces travaux, il y a des canalisations qui nous appartiennent. S'il y a des canalisations qui nous appartiennent, les exploitants qui sont là dans la salle d'une part répondent : « Attention, il y a une canalisation de gaz de transport de gaz à proximité et nous viendrons à un rendez-vous de chantier pour vous indiquer précisément où passe la canalisation pour éviter qu'elle ne soit accrochée ». En plus, l'exploitant toujours fait encore autre chose, c'est qu'il surveille régulièrement les canalisations. C'est-à-dire qu'il passe sur son réseau à pied ou en voiture ou même par survol aérien pour vérifier qu'il n'y a pas des entreprises qui font des travaux sans nous les avoir déclarés. Ça, c'est ce qu'on appelle la surveillance des canalisations. L'ensemble de ces procédures fait qu'on n'a pas d'accident et on va dire très très peu de travaux non déclarés à proximité qui risqueraient ne serait-ce que de griffer la canalisation. Ensuite, comme l'a dit Thierry, si en disposition constructive, sur des canalisations de cette épaisseur-là, une pelle ne passe normalement pas à travers. Il y a vraiment peu de risque, en fait, d'avoir un accident de ce type sur ce genre de canalisation.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui, Monsieur le Maire, si vous voulez des précisions.

Philippe BILLA, Conseiller municipal

Bonsoir ! Je suis Conseiller municipal dans une commune où il y a déjà des canalisations. Je suis également Conseiller d'entreprise à la Chambre d'Agriculture de l'Oise et agriculteur touché quand même par ces canalisations. J'ai plusieurs questions puis également quelques remarques à faire.

Premièrement, déjà, je n'ai pas très bien compris pourquoi le développement de ces canalisations. Par rapport à quelle demande ? Ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, c'est par rapport à la servitude. J'ai entendu tout à l'heure qu'il y avait une indemnité. Je suis bien curieux parce qu'aucune commune, pour l'instant, ne reçoit d'indemnité de servitude. Ce qui était écrit tout à l'heure pour les canalisations existantes, même les propriétaires. Je suis propriétaire. J'ai une canalisation et je n'ai pas d'indemnités. Première chose.

Troisième point. J'ai entendu parler également d'accidents. Alors, il peut y avoir des fuites et ça, je peux également l'affirmer pour une raison très simple, c'est qu'en mai 2008, en bordure de ma parcelle, il y avait une fuite. Cette fuite a duré pendant 2-3 ans. Ça n'a jamais été vu. Cette fuite, en fait, je ne l'ai pas déclarée tout de suite. Pourquoi ? Parce qu'en fait, c'est une parcelle que j'ai récupérée après remembrement et lorsque vous voyez une culture qui se dégrade, on met un peu de temps pour comprendre, d'analyser. Est-ce que c'est un problème de sol compte tenu que c'est une parcelle que vous reprenez ? Est-ce que c'est un problème lié au fait que l'on est dans un secteur où il y a eu une guerre avec des concentrations de cuivre dans le sol ou est-ce que c'est une fuite ? Et qui plus est, lorsqu'on a remué de la terre, ça peut également engendrer des trucs. Trois ans de fuite.

J'ai déclaré cette fuite en mai 2008 parce que j'ai vu que ce rond s'agrandissait. On est venu très rapidement. Dans la demi-heure qui suivait, j'avais quelqu'un qui était là. Réaction, très bien. Cependant, un petit peu sceptique quand même. Je connais un peu les plantes, je sais à peu près qu'un blé prend ses racines jusqu'à 1,20 m. On sait pertinemment qu'il peut y avoir un problème. Mais, ensuite, dans les heures qui suivent, on se retrouve avec 4 grosses grues à chenille qui font des trous immenses dans votre parcelle. On pourrait presque mettre une maison à l'intérieur et puis on vous arrache tout autour. Pour ma part, ce n'était pas grand, c'était 11 ares de foutus. Ensuite, après, plus rien. « Merci Monsieur de nous avoir prévenus. Tchao Pantin ».

Michel GIACOBINO, CPDP

J'ai entendu trois questions. La première concernant les raisons pour laquelle on fait ce tuyau, la deuxième concernant les servitudes et les indemnités notamment et la troisième concernant les fuites. Si vous voulez bien répondre, GRTgaz à ces trois questions.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Votre question est très pertinente sur le besoin et la demande. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que la consommation de gaz en France et les études prospectives peuvent être conduites par nous, en interrogeant les fournisseurs de gaz, le Ministère. Tout le monde fait ses études, vous êtes d'accord. Il y a une constante. La demande augmente peu. C'est de l'ordre de 1,5 à 2 % par an. Il y a un document sur notre site Internet d'ailleurs qui est téléchargeable, qui est l'étude prospective à 10 ans de GRTgaz, qui explique notre plan d'investissement et qui explique aussi l'évolution des consommations. Très clairement, aujourd'hui, on ne pose pas des tuyaux parce que la demande de gaz augmente au niveau national, on pose clairement des tuyaux parce qu'à quantité de gaz, on va dire quasi égale, l'évolution du système gazier et la maîtrise des marchés évoluent. D'autre part, les possibilités d'alimentation du territoire national se diversifient. Quand on construit des nouveaux terminaux méthaniers, ça veut dire qu'on va amener le gaz à des endroits au détriment d'autres. En fin de compte, les points d'équilibre se font différemment.

Si je fais très simple, c'est forcément une image et il faut la garder comme telle, avec ce que je vous ai présenté, les projets de terminaux méthaniers ou l'augmentation à Taisnières, notamment ce projet qui viendrait renforcer le réseau, on aurait moins de sueurs froides quand la Russie, parce qu'elle ne s'entend pas avec l'Ukraine, arrête d'amener du gaz en Ukraine et par voie de conséquence arrête d'amener du gaz qui arrive complètement par l'Est de la France tout en haut de la frontière avec l'Allemagne. Aujourd'hui, ces tuyaux-là, ils servent vraiment à sécuriser l'approvisionnement en prenant en compte que le gaz, il vient de Russie, mais il vient aussi par navires méthaniers qui vont s'alimenter d'ailleurs dans des pays « émergents » ou qui développent leur exportation de gaz. C'est le Nigéria, c'est le Qatar, etc. C'est vraiment le fait que le gaz peut arriver par de nouvelles installations aux points frontière qui nous conduit à renforcer le réseau d'autoroutes gazières sur le territoire national. Je ne sais pas si ça éclaire un peu votre demande. C'est vrai que ça peut paraître surprenant, voire choquant de se dire qu'on pose des tuyaux, mais qu'au bout de ces tuyaux, la consommation va être quasi constante. J'allais dire, c'est probablement le prix à payer pour une meilleure sécurité d'alimentation et la possibilité d'amener du gaz sur le territoire national par des moyens qui, aujourd'hui, se développent aux frontières.

Michel GIACOBINO, CPDP

Il y a deux autres questions, donc, deux autres réponses.

Thierry GOBE, GRTgaz

Concernant les indemnités, j'insiste. Si ! Elle est bien versée au propriétaire, mais une fois, au moment où le gazoduc est implanté. C'est vrai qu'après, elle n'est plus versée. Elle est versée une seule fois. C'est une indemnité qui tient compte de la valeur vénale des terrains. Ce sont des prix qui sont donnés par la SAFER ou par les domaines et on applique un coefficient qui dépend en fait de la vocation. Mais, c'est versé une fois au propriétaire au moment de l'implantation du gazoduc. C'est vrai qu'il n'y en a plus après. Ce n'est pas une rente. Ce n'est pas une redevance. C'est une indemnité qui est versée une fois.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Je vais vous parler des fuites. Je suis désolée, je n'étais pas là en 2008, je n'ai pas du tout mémoire de ce qui a pu vous arriver. Mes collaborateurs exploitants l'ont certainement en tête parce que ça nous arrive très très rarement. En fait, des fuites, il y en a à peu près entre 1 et 3 par an en France sur l'ensemble des 32 000 kilomètres. Ce n'est vraiment pas de chance que ce soit arrivé chez vous, je suis désolée. Ceci dit, pourquoi on a si peu de fuites sur notre réseau ? Parce que nos canalisations sont en acier et sont soumises éventuellement à la corrosion. On a un certain nombre de dispositions qui permettent de ne pas laisser nos tubes se corroder. D'une part, ils sont enrobés. Vous avez dû le voir si vous avez assisté aux travaux. Ce qui permet, d'une part, que l'acier ne soit pas en contact avec le sol et qu'il n'y ait pas un coup et de la corrosion. D'autre part, on protège nos canalisations par ce qu'on appelle protection cathodique. En fait, on fait passer un petit courant dans la canalisation en acier et ça nous permet de vérifier que l'enrobage de la canalisation fonctionne bien sur toute la longueur et qu'il n'y a pas de fuite entre la canalisation et le sol et pas de point de corrosion possible. Ça, c'est vraiment le travail entre autres des exploitants de toujours bien surveiller cette protection cathodique, qu'il n'y a pas de corrosion, etc. Malgré ça, en effet, il y a, je vous dis, 1 à 3 fuites par an sur les 32 000 kilomètres. Ce sont, en général, de toutes petites fuites. D'ailleurs, vous dites qu'elle a duré un certain temps et c'est bien aussi pour ça que nos

équipes sont vraiment réparties sur l'ensemble du territoire, de façon à pouvoir intervenir malgré tout très rapidement en urgence s'il y avait besoin, et s'il y a quoique ce soit qui arrive sur le réseau de transport. C'est pour ça que vous dites que GRTgaz, certainement, est arrivé très rapidement sur les lieux. Je vous dis, ce n'est vraiment pas de chance que ce soit tombé là parce qu'une fuite sur 32 000 kilomètres, ce n'est pas beaucoup.

Michel GIACOBINO, CPDP

J'ai entendu une petite question supplémentaire concernant... Vous avez utilisé l'expression Tchao Pantin, ça voulait dire qu'il ne s'est rien passé et personne de GRTgaz n'a pris de contact ultérieur avec l'exploitant.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Alors, je n'ai pas tout l'historique. Je ne sais pas, peut-être Julien. Je vais laisser mon collaborateur répondre qui était là à cette époque-là.

Julien COEFFE, Chef du département réseau Oise, GRTgaz

Chef du département réseau Oise qui ne correspond pas au département administratif de l'Oise, mais qui prend les deux tiers de l'Oise et le Val d'Oise. J'ai bien connaissance de cette affaire. Il y avait en effet deux exploitants agricoles impactés si ma mémoire est bonne, un de chaque côté du chemin. Je ne reviendrai pas sur le dysfonctionnement lui-même. En effet, une microfuite historique pour laquelle réellement, on vous remercie de nous avoir informés. Il y a un dysfonctionnement que je découvre à l'instant sur les dédommagements qui sont faits aux deux exploitants, car ils auraient dû être faits clairement. Je sais très bien que les deux exploitants ont rencontré des membres de notre équipe sur place pour effectuer le chiffrage, que ce chiffrage a été élaboré sur la base des grilles de prix définies avec le protocole agricole. Malheureusement, ce que je constate aujourd'hui, que je ne savais pas, c'est que ça n'a pas abouti. C'est arrivé quelque part en service gestion. C'est entièrement de notre faute, on aurait dû suivre jusqu'au bout le dédommagement. Je savais que ça avait traîné, mais je pensais que ça avait abouti. On va faire en sorte que ce soit rétabli et encore une fois merci, car c'était très important de nous signaler ce défaut qui est une microfuite, mais qui nécessitait une intervention.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous pouvez reprendre votre micro s'il vous plaît.

Philippe BILLA, Conseiller municipal

En fait, les fuites arrivent là où l'eau s'infiltré, c'est-à-dire au niveau de vos trappes de visite – je ne sais pas comment vous appelez ça – ou vos bornes du moins.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous avez eu les réponses que vous souhaitiez ? J'ai cru comprendre que, maintenant, le contact était repris si j'ose dire. Il y avait une question là-bas. Monsieur.

Claude de COCK, préventionniste

Bonjour ! Je suis préventionniste et je suis référent pour la CFDT pour toutes les usines classées SEVESO et hygiène et sécurité. Je voudrais rebondir par rapport à ce que dit Monsieur. Notamment, il a prévenu au bout de trois ans comme quoi il y avait une microfuite. Il l'a vue par rapport à sa terre qui a changé de couleur et ainsi de suite. Vous avez dit vous-même que vous avez une surveillance sur votre servitude à pied, aérienne. Au niveau aérien, il faudrait peut-être mettre les moyens parce qu'on voit vu du ciel, par exemple, des vestiges au niveau de la préhistoire ou ainsi de suite ou des changements de couleur. Si vous avez un réseau et si vous savez le tracé, vous auriez dû voir qu'il y avait une anomalie. Quand il y a une anomalie, on fait une mesure corrective de suite. Il est anormal qu'au bout de trois ans... Ce n'est pas un procès d'intention, mais là, c'est-à-dire que dans les moyens, vous n'avez pas mis tous les moyens. L'investissement, c'est un fait, on voit bien que c'est une vessie pour alimenter différentes artères. Il va y avoir du côté de Cuvilly notamment une centrale à gaz électrique. Je pense que ça va être un point stratégique.

Vous allez traverser une partie de la Forêt de Compiègne. Dans la Forêt de Compiègne, on va couper des arbres. Vous m'avez dit tout à l'heure qu'à partir d'1,70 m, il fallait éviter de mettre des arbres. Dans cette servitude, vous savez qu'il y a des essences de lumière. Il faudra couper au bon moment les arbres parce qu'ils vont égrainer et ça va faire des arbres dans 10-15 ans qui vont dépasser 1,70 m. A mon avis, il faudra mettre les moyens forestiers pour couper tous ces arbres-là et planter peut-être des arbrisseaux pour la biodiversité. C'est-à-dire pour que d'autres animaux viennent parce que dans la Forêt de Compiègne, il y a toutes sortes d'animaux. Vous avez des sangliers. Vous avez des cerfs, des biches. Qui va entretenir tous ces réseaux-là ? Il y avait ces questions-là.

Il y a une autre question aussi. J'ai vu que vous traversiez une rivière. Je pense qu'il va y avoir des études au sol qui vont être faites. Il y a une partie de la commune des sources. Il y a les 52 communes du pays des sources qui protègent très bien leurs sources. Il faudra faire attention. Je ne vous donne que des informations puisque je n'ai pas le droit de parler sur l'étude d'impact, l'étude de danger. Je dirai la prochaine fois, éventuellement s'il y a une étude de danger ou une étude d'impact, les anomalies quand ça sera le moment.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vous dis tout de suite que vous avez le droit, ce soir, de poser toutes les questions que vous voulez.

Claude de COCK

D'accord. Vous allez aussi traverser l'autoroute. Je pense que sur les autoroutes, vous savez, vous avez des risques notamment de circulation. Vous avez des camions qui passent avec du gaz, des stockages à gaz, toutes sortes de choses. C'est du mobile, c'est un fait, ce n'est pas du stockage fixe, mais il faut faire très attention. Vous pouvez avoir dans l'étude d'impact un système de

brûleur ou autre. D'accord, c'est enfui. Votre tuyauterie, elle est enfouie à 1 mètre ou à 2 mètres. Vous allez peut-être mettre du sable en dessous. Vous allez peut-être renforcer plus cet endroit-là parce que c'est une zone routière où il y a plus de passages. Mais, il faudra être vigilant à mon avis et aussi, au niveau du tronçon TGV où il y a du public, même si c'est du mobile. On est d'accord. Parce que là, je pense qu'il y a un gros danger, bien que ce soit enfoui.

Michel GIACOBINO, CPDP

J'ai entendu beaucoup de questions dans vos questions. Je vais résumer rapidement et puis vous me direz si ça correspond à ce que vous avez posé comme questions.

Claude de COCK

J'ai oublié quelque chose, excusez-moi, c'est pour le personnel parce qu'il y a un problème économique. Je sais, généralement, que les 300 personnes, elles sont équipées. Il y a un PPSPS. Ils ont leurs caravanes. Ils amènent leur équipement pour manger et ainsi de suite. Mais, ici, pour développer éventuellement les hôtels, vous avez peut-être un chantier sur 2 ou 3 ans, je n'en sais rien, peut-être plus, il faudrait peut-être qu'il y ait une équipe qui démarche vis-à-vis des restaurateurs pour les créations de petites entreprises dans le coin, pour dire : « Voilà, on pourra peut-être, dans cette zone-là, travailler ». Ça va créer peut-être des emplois, mais si on ne le dit pas, ça ne se fait pas.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je crois qu'il y a beaucoup de questions qui ont été posées à GRTgaz. J'en ai noté concernant la détection des fuites. Quel est le personnel ? Quels sont les moyens, etc. ? Ensuite, concernant l'entretien des zones forestières, les possibilités de plantations et de développement de la biodiversité. Vous avez fait allusion rapidement à l'étude d'impact et de sécurité qui sont deux études qui vont se poursuivre si le projet se poursuit. Je le dis tout de suite pour l'ensemble de l'assistance et sur lesquelles GRTgaz pourra donner des précisions. Vous avez cité en particulier la traversée de l'autoroute, le TGV, les grandes infrastructures dans lesquelles il y a des engins mobiles qui se déplacent et sur lesquelles il y a probablement des précautions particulières. Pour la traversée du tuyau, GRTgaz y répondra. Enfin, vous avez posé une question économique sur la période de chantier. J'ai cru comprendre que c'était une période de chantier puisqu'après GRTgaz dit qu'il n'y a plus grand monde, sauf les équipes permanentes. Mais, elles sont beaucoup plus réduites. Comment faire en sorte que ces équipes de chantier puissent avoir des retombées.

Claude de COCK

Et les moyens surtout qui m'intéressent le plus, ce sont les moyens de protection après. Parce qu'il ne s'agit pas de faire une vessie, ainsi de suite, mais il faut la surveiller. Quels sont les moyens pour l'entretenir ?

Michel GIACOBINO, CPDP

C'est un peu la première question : la détection des fuites. Comment on entretient le tuyau une fois qu'il est réalisé ? Je vous passe la parole.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais d'abord répondre aux dernières questions et je donnerai la parole à Anne-Sophie Decaux pour parler des aspects surveillance, détection, des anomalies et autres.

J'ai pris quelques notes parce qu'il y avait beaucoup de sujets dans votre question. D'abord, le passage en forêt. D'une part, il n'est pas dit qu'on passera dans la Forêt de Compiègne. Je veux dire, aujourd'hui, les options sont ouvertes, mais de notre point de vue, les passages en forêt font partie des passages les plus sensibles. Si on peut les éviter, on va les éviter. Néanmoins, on a en cours l'élaboration d'un protocole avec l'ONF pour essayer d'étudier avec eux l'intégration paysagère de gazoducs de manière, notamment, à limiter l'effet visuel, d'une part, mais également à identifier les essences qui pourraient être replantées pour créer des effets de lisière. On a également un partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle sur la biodiversité et notamment l'effet que peuvent avoir les layons, les trouées créées dans les forêts du fait du passage de nos gazoducs. Tout ça, ce sont des choses que l'on étudie au cas par cas, une fois qu'on connaît le tracé. On ne le connaît pas encore suffisamment aujourd'hui pour que je puisse me prononcer. Sachez simplement que c'est une de nos préoccupations. A ce titre, nous nous faisons accompagner pendant toute l'étude et dès aujourd'hui par un écologue, un spécialiste. Quand je dis un écologue, c'est un cabinet d'écologie. Ce sont des spécialistes en faune et en flore qui identifient toutes les espèces potentielles dans l'aire d'étude et qui définissent avec nous des méthodes pour être le moins nocif à ces espèces et aux milieux dans lesquels ces espèces vivent.

Concernant les cours d'eau, effectivement, on va en croiser un certain nombre. Là, c'est pareil. Une particularité des cours d'eau, c'est que généralement, ce sont des verrous pour les passages. C'est-à-dire qu'on a rarement des foultitudes de possibilités de passages. Très souvent, ça conditionne le reste du tracé. Mais, en tout état de cause, le passage d'un cours d'eau à l'issue d'études relativement longues. Alors, il y a des études bathymétriques. Il y a des études de courant. Mais, il y a également des contacts qui sont pris avec l'ONEMA (Police des eaux). Les cours d'eau sont traversés dans le cadre du respect de la loi sur l'eau à l'issue d'un dossier d'incidence qui est examiné par les DIREN et sur lesquels un avis est formulé. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Les Fédérations de pêche sont également impliquées et lorsqu'il s'agit de cours d'eau navigables, les services de la navigation. Toutes ces personnes sont rencontrées, sont en cours de contact aujourd'hui ou seront rencontrées prochainement. Je n'ai pas la liste des contacts. Peut-être qu'Hélène Morin pourra être plus précise si vous le souhaitez.

Concernant la protection des sources, c'est un peu la même chose. Lorsque le tracé commencera à être un peu plus connu, dès aujourd'hui, nous recensons effectivement les sources lorsqu'elles sont connues dans les communes. Par ailleurs, nous nous attachons les services d'un hydrogéologue qui examine tous les courants, la position des nappes, les sorties de source, etc., et qui nous préconise des dispositions pour éviter certains effets qui pourraient être nocifs de notre gazoduc, du type par exemple effets drainants. Une canalisation pourrait drainer et déplacer les sources si on ne prenait pas un minimum de précaution. Il préconise des choses qui sont mises en place pour éviter ces effets nocifs.

Concernant les traversées d'autoroutes, peut-être Martin pourrais-tu passer le transparent sur les micro tunneliers ? Ça peut donner une petite idée. Une autoroute, on ne traverse pas à ciel ouvert. C'est vrai également pour les voies ferrées. On les traverse en sous-œuvre. C'est-à-dire qu'en fait, de part et d'autre de la voie, qu'elle soit ferrée ou qu'elle soit routière, nous créons ce que l'on appelle des niches. Ce sont des trous à l'intérieur desquels nous installons des vérins et des systèmes de forage qui vont pousser des gaines. Ce sont des gaines en béton, des gaines en acier qui vont être dimensionnées pour supporter la charge. C'est fait en accord avec les gestionnaires des infrastructures, en accord avec Réseau Ferré de France et la SNCF quand il s'agit de traverser des voies de chemin de fer, en accord avec les sociétés exploitantes autoroutières lorsqu'il s'agit de traverser les autoroutes, en accord avec les Conseils généraux lorsqu'il s'agit de traverser des départementales, en accord avec les DDEA lorsqu'il s'agit de traverser des nationales et en accord avec les communes pour les voies communales bien entendu.

Les modes de franchissement sont examinés avec eux, mais sachez que les gaines sont calculées. La profondeur de passage de la niche est déterminée également sur la base d'un calcul en fonction de la circulation. Lorsque l'on a mis en place cette buse, on introduit à l'intérieur les tubes un par un. Ils sont soudés en fond de niches et enfoncés, on n'affecte pas le sol, on n'affecte pas la circulation. Les TGV, c'est la même chose sachant que la SNCF est particulièrement exigeante dans le domaine et que, normalement, je ne veux pas dire une bêtise, je crois que c'est 4 fois le diamètre de la gaine que l'on posera. Quand on a un gazoduc en 1 200 comme celui-ci d'1,20 m, la gaine fait 1 mètre 60. On doit se mettre à un minimum en gros à 8 mètres de profondeur, je dirais, sous les rails.

Concernant l'impact restauration que vous évoquiez, j'en ai parlé effectivement tout à l'heure. Nous avons un certain nombre de démarches qui sont menées auprès des entreprises, notamment pour les inciter, pour les forcer – c'est contractuel de toute façon – on les force à faire appel à de la main-d'œuvre locale. Ça, c'est un enjeu relativement maîtrisable. Après, obliger les gens qui viennent effectivement sur place à aller se restaurer, c'est quelque chose qu'on peut beaucoup plus difficilement garantir. Néanmoins, on demande à ce que ce soit fait un minimum. Les gens qui viennent la plupart du temps, il y a une partie du personnel qui est constituée de main-d'œuvre locale. Ces gens-là mangent sur place et emmènent avec eux leurs collègues d'un temps en général. Un petit exemple : je suis, comme je vous le disais tout à l'heure, Chef de projet sur une canalisation qui se pose dans la région de Macon, qui fait 85 kilomètres. Elle est beaucoup plus modeste que celle-là. Le bilan des retombées économiques tel qu'on l'a calculé représente 25 % du coût de la pose. 25 % représentés notamment par quatre embauches en CDI, une dizaine d'embauches en CDD, l'appel à de la main-d'œuvre intérimaire et l'hôtellerie en gros plus les retombées qui sont les activités confiées à des entreprises locales qui sont non négligeables aussi. Je parlais des murets tout à l'heure. Les drainages, on est dans de la vigne, l'arrachage de vignes, la replantation de vignes, etc. Evidemment, 25 %, ça dépend. D'un projet à l'autre, ça peut varier. Mais, ça vous donne une idée quoi qu'il en soit des retombées économiques qu'une région peut espérer sur ce genre de projet.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous avez dit 25 % du prix de la pose.

Thierry GOBE, GRTgaz

Du coût de la pose, oui.

Michel GIACOBINO, CPDP

C'est-à-dire, par rapport au prix total ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Eh bien, en gros, c'est 25 % d'on va dire 300 millions.

Michel GIACOBINO, CPDP

Pour le projet de Dierrey, vous voulez dire ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Pour le projet « Arc de Dierrey ». Dans le cas qui m'intéressait, c'était un projet beaucoup plus modeste puisque les travaux de pose représentaient une vingtaine de millions d'euros. Voilà les parties auxquelles je pouvais répondre. Je passe la parole à Anne-Sophie Decaux.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Moi, je vais revenir sur les fuites. Je peux vous assurer une chose, c'est que GRTgaz a le même souci que vous concernant la sécurité et concernant le zéro fuite sur son réseau. Ça, c'est vraiment un souci de tous les jours. C'est un souci de tous les jours de l'exploitant et nous n'attendons pas. S'il y a le moindre doute et d'ailleurs, c'est ce qui est arrivé, nous intervenons et nous n'attendons pas pendant trois ans. D'ailleurs, la durée de trois ans, je ne sais pas comment vous l'avez estimée.

Claude de COCK

Ce n'est pas une estimation. S'il ne vous avait pas appelés, vous ne seriez pas venus. La fuite, elle a été là pendant trois ans, il l'a bien dit. J'ai bien écouté.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Je pense que pendant trois ans, vous ne vous en doutiez pas. Si on avait eu le moindre doute, le moindre soupçon qu'il y ait une fuite, nous serions intervenus auparavant. Ça, je peux vous l'assurer. Les exploitants qui sont là peuvent vous le dire, on ne laisse absolument pas une fuite sans intervenir, même pas quelques jours. Après, c'est vrai que là, c'était peut-être tellement fin, tellement petit et c'est peut-être l'accumulation qui a fait que ça a fini par se voir, mais elle ne devait pas être très très visible. En particulier, tout à l'heure, quand je parlais de surveillance automobile, de surveillance pédestre et aérienne, ce sont des surveillances qui, avant tout, sont là pour prévenir le risque principal. Je répète, le risque vraiment principal sur notre réseau de

transport, ce sont les agressions. On n'a pas la possibilité tous les jours d'aller inspecter mètre par mètre visuellement les 32 000 kilomètres. Pour ça, on a d'autres moyens, on fait beaucoup d'autres choses.

En particulier, ce que je vous ai dit, d'utiliser la protection cathodique pour protéger nos canalisations et aussi de faire des mesures régulières sur notre réseau pour vérifier, tronçon par tronçon, que la protection cathodique est bien active et qu'il n'y a pas ces fameuses fuites. Parce que là, s'il y a eu de la corrosion, c'est que quelque part, il y avait une fuite entre l'acier et le sol. On a aussi d'autres techniques. Par exemple, passer des pistons dans les canalisations. On fait ça tous les dix ans à peu près. Ça nous permet d'aller vraiment inspecter grâce à un piston, de visualiser quel est l'état de la canalisation et de voir s'il y a des débuts de corrosion, s'il y a quelque chose qui se passe. Dans ces cas-là, nous pouvons être amenés aussi à intervenir avant même, d'ailleurs, qu'il y ait quoique ce soit. Nous avons bien le même souci qui est d'avoir zéro fuite sur notre réseau de transport.

Dernier chose aussi pour vous dire quand même que tout ce qui est exploitation, ça représente vraiment un métier important pour nous. Au sein de la région, ça doit faire à peu près 300 personnes. Sur le territoire français, comme il y a 4 régions, ça doit faire à peu près 1 200 personnes qui, au quotidien, sont là pour exploiter le réseau de transport.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui, Monsieur, est-ce que cela correspond à vos soucis ?

Claude de COCK

Oui. J'ai deux autres questions. Est-ce que par satellite, on peut voir éventuellement les réseaux par surveillance ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous avez deux autres questions. Ça, c'est la première. La deuxième ? C'est simplement pour faciliter le débat.

Claude de COCK

Je voudrais savoir si le tronçon passe à côté éventuellement, parce que je pense qu'avant l'enquête publique, il y a déposition du dossier au Préfet, du moins à la Préfecture du coin. La Préfecture donne son accord et après, il y a 21 jours d'enquête publique pour donner des avis à droite à gauche. Je dégrossis un petit peu. Ceci dit, je pense que s'il y a des usines classées SEVESO, vous le savez.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Je vais déjà répondre aux satellites. En effet, nous nous intéressons à toutes les nouvelles technologies et aux technologies aussi de surveillance par satellite. GDF Suez et GRTgaz en

bénéficient. Il y a une direction de la recherche et de l'innovation qui est là justement pour faire de la veille et pour explorer toutes ces nouvelles technologies. Actuellement, ils sont en train de travailler sur ces surveillances par satellite. Ça n'est pas encore effectif. Ça n'a pas encore vraiment abouti parce que, bien sûr, avant de déployer ça vraiment sur le terrain en exploitation, il faut qu'on sache bien ce qu'on peut surveiller, ce que ça permet de surveiller. Mais, on est en train de travailler le sujet, en effet.

Michel GIACOBINO, CPDP

L'autre question, c'était la détection des usines SEVESO.

Thierry GOBE, GRTgaz

J'ai d'ailleurs compris la question de manière plus globale peut-être que la seule détection des usines SEVESO. Je vais peut-être développer un peu le processus de détermination d'un tracé. Je crois que ça éclairera. Je l'espère en tout cas. Effectivement, on commence en général sur une aire d'étude relativement vaste et sur cette étude relativement vaste, on fait ce qu'on appelle une étude de sensibilité. C'est-à-dire qu'uniquement sur des données cartographiques, on va déterminer les grands secteurs à enjeux qui vont nous permettre de définir le fuseau d'étude, celui que vous avez vu notamment, à l'intérieur duquel on cherchera le tracé. Ça, c'est la première étape et celle-là, en général, elle se fait effectivement en Chambre. Dès lors que l'on est passé à cette étape sur le fuseau, on prend des contacts. Les contacts, ils sont de deux natures. Il y a ceux qui sont permis par le débat public, mais c'est vrai que ça ne concerne pas tous les projets de gazoduc. Ici, c'est une opportunité pour nous. On a la possibilité d'enrichir assez fortement les informations puisque vous nous en apportez pas mal qui viennent compléter celles que l'on peut avoir par ailleurs. Mais, indépendamment de ça, nous rencontrons, dans un premier temps, les services des Préfectures.

L'idée étant de voir les grands enjeux, notamment les grands enjeux politiques, les grandes infrastructures qui pourraient être prévues, tous les grands projets de la région. On voit également le Conseil général, un peu pour compléter cette approche-là et puis pour prendre date du fait qu'on ira les voir plus tard pour les franchissements de routes notamment. On rencontre tous les Maires. Là, ça commence à être déjà de l'investigation de détails et on rencontre un certain nombre de services de l'Etat, la DDEA, les DRIRE lorsqu'elles existent encore, les DIREN lorsqu'elles existent encore ou les DREAL lorsqu'elles ont fusionné, de manière à recueillir des informations, notamment sur la présence des sites SEVESO. Mais, pas uniquement sur les sites SEVESO, les grands centres urbanisés également. On rencontre les DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour tout ce qui concerne le patrimoine historique, les monuments inscrits, les monuments classés, etc. Tous ces sites patrimoniaux d'intérêt général, culturel et autres.

Je dirais, à partir de ça, on se fait progressivement une idée par approche itérative de ce que pourrait être le tracé et on vient le tester, je dirais, auprès des élus principalement dans un premier temps. Lorsque l'on considère que le test est, je dirais, à peu près réussi, c'est-à-dire qu'on commence à avoir un tracé qui ressemble à quelque chose, excusez l'expression, ce tracé, on identifie les propriétaires. C'est une démarche qui est relativement compliquée parce qu'à ce moment-là, nous n'avons pas encore de plan. C'est sur la base du cadastre, on identifie les propriétaires. Mais, on sait tous que le cadastre est faux et qu'il y a une bonne partie des gens qui figurent au cadastre qui ne sont pas forcément les propriétaires des parcelles. Néanmoins, on les convie, on leur présente le tracé, on discute avec eux, on intègre leurs remarques. A l'issue de ça,

on dépose un dossier administratif qui contiendra une étude d'impact qui va recenser tout ce que j'ai décrit avant, mais qui va le décrire de manière plus structurée ; une étude de sécurité qui est le pendant de l'étude de danger des installations SEVESO. Mais, l'étude de sécurité à l'intérieur de laquelle on va examiner toutes les interactions que peut avoir notre ouvrage avec son environnement en termes de risques. Il y a les sites SEVESO, mais effectivement, l'impact que l'on peut avoir sur les routes, sur les voies ferrées, sur les habitations et autres est également étudié dans cette étude de sécurité.

Tout ça est déposé, fait l'objet d'une instruction administrative dans un premier temps. J'allais dire un deuxième tour du projet, finalement, auprès des services de l'Etat, lesquels nous font des commentaires complémentaires. Commentaires qui sont compilés et avec le dossier, présentés en enquête publique, laquelle ne dure pas 21 jours pour les gazoducs, mais 1 mois. Au cours de cette enquête publique, l'ensemble des personnes qu'elles soient concernées par le tracé ou non peuvent venir et y mettre des remarques. Le commissaire-enquêteur là-dessus synthétise l'ensemble de ces remarques. Il nous remet un rapport. Il nous pose des questions. Nous apportons des réponses à ces questions. Eventuellement, nous modifions à la marge parce qu'à ce niveau-là, on ne peut plus modifier de manière substantielle notre tracé, mais on peut encore le modifier un peu. Ce tracé, on apporte les réponses. Sur la base des réponses qui nous sont données, le commissaire-enquêteur émet un avis. C'est ce qui fait la différence avec la Commission Nationale de Débat Public. Là, il y a un avis. Il est favorable, défavorable ou favorable avec réserve. A l'issue de ça, le représentant de l'industrie recherche et environnement, anciennement industrie recherche et environnement, maintenant, le DREAL parfois, va faire une synthèse lui de la consultation administrative et de l'enquête publique et va proposer au Ministre de nous donner ou non la déclaration d'utilité publique et une autorisation de travaux. Voilà en substance comment ça se passe.

En parallèle avec l'obtention de la DUP, on rencontre tous les propriétaires de façon à signer les accords de passage et à verser les indemnités en une fois. Ces propriétaires peuvent là encore légèrement modifier, mais en général, la modification, c'est que l'on reste quand même dans la parcelle, parce que sinon, ça devient de la notification notable. Le tracé, je dirais, est arrêté et on lance les travaux. Avant de faire les travaux, un état des lieux est fait avec les exploitants agricoles, les propriétaires, GRTgaz et l'entreprise qui permet de définir les dernières dispositions à mettre en œuvre du style, par exemple, les endroits où l'exploitant agricole peut avoir besoin de traverser le chantier pour accéder de part et d'autre de ses parcelles. Les endroits où il va souhaiter qu'on maintienne le drainage ou l'irrigation de manière temporaire, etc., etc. Un certain nombre de dispositions. Les endroits où il faudrait poser un peu plus profond, le cas échéant ou les contraintes du style nécessité de remettre en culture plus rapidement compte tenu de la spécificité de certaines cultures. Voilà tout le processus déroulé.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur, vous avez eu les réponses aux questions que vous souhaitez ? Une question là-bas, Monsieur.

Thierry BOURBIER, exploitant agricole à Gournay-sur-Aronde

J'ai deux questions à vous poser. Je regrette que sur la proposition de fuseau, vous n'indiquiez pas le gazoduc existant. Vous allez traverser un espace naturel sensible qui est le Marais de l'Aronde. Ce marais-là, il va sûrement être classé en trame bleue. Je ne crois pas que vous auriez la possibilité

de le saucissonner tous les 50 mètres. Deuxième question parce que votre réponse n'était pas très claire sur la servitude. Vous parlez de 10 mètres de chaque côté du gazoduc. Des collègues qui ont un gazoduc traversant la plaine autour de Cuvilly, c'est plutôt à la parcelle cadastrale. Là, j'aimerais bien avoir une réponse précise. Je prends un cas concret. Quelqu'un qui est propriétaire d'une parcelle dans laquelle passe un gazoduc, s'il veut faire un terrain industriel, il n'en a pas trop la possibilité. Là, il faudrait une réponse claire.

Michel GIACOBINO, CPDP

GRTgaz, vous avez deux questions.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais répondre. La carte des réseaux existants, je crois qu'on l'a en transparent. Pendant que je répondrai à la deuxième partie, vous pourrez en prendre connaissance. Concernant le Marais de l'Aronde, je me tourne vers l'ingénieur tracé pour savoir ce qu'elle en sait. Moi, personnellement, je ne le connais pas. Mais, je ne connais pas tous les détails de la canalisation. Je ne sais pas, Hélène, si tu as des éléments sur ce projet. Sachez simplement que la DIREN Picardie a été contactée et normalement nous a donné un certain nombre d'éléments.

Hélène MORIN, GRTgaz

Bonsoir ! Effectivement, il va falloir qu'on traverse l'Aronde. A quel endroit ? C'est encore un peu tôt pour le dire. Tout ce que je peux vous dire, c'est que le bureau d'écologie qui travaille pour nous travaille encore plus précisément sur tout ce qui est cours d'eau pour bien recenser les espèces et déterminer les secteurs qui sont les plus favorables ou les moins défavorables pour l'implantation du gazoduc. On sait que l'Aronde en elle-même doit être classée en ZNIEFF 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) et en espace naturel sensible. Ça renforce encore toutes les précautions que l'on prendra pour la traverser.

Michel GIACOBINO, CPDPT

Sur le réseau de gaz naturel, je crois qu'il y a une carte qui figure, mais ce n'est sans doute pas la bonne.

Thierry GOBE, GRTgaz

Le fuseau avec les réseaux existants précis, je ne sais pas si on l'a.

Michel GIACOBINO, CPDP

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il serait bon de le montrer ce soir et de le mettre sur le site. il serait bon également de le mettre sur les sites Internet. J'ai noté que vous étiez d'accord.

Thierry GOBE, GRTgaz

Concernant la bande de servitude, Anne-Sophie précisera. Sachez simplement que la bande de servitude, elle dépend du diamètre de la canalisation. Elle va à 4 mètres pour les plus petits gazoducs. 4 mètres centrés sur la canalisation jusqu'à 20 mètres pour les plus gros comme celui-ci. C'est tout. Je veux dire, en dehors de la bande de servitude, je ne vois pas ce qui interdit de construire. Mais, Anne-Sophie Decaux pourra peut-être apporter des précisions sur des choses que je ne connais pas.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Ce que je me suis dit simplement sur Cuvilly, ce qui peut se passer parce qu'en effet, je confirme ce que dit mon collègue, il y a une seule bande de servitude sur la canalisation qui dépend du diamètre. Ce qui peut se passer sur Cuvilly, c'est qu'il y a des installations et entre autres une station d'interconnexion, plusieurs gazoducs qui arrivent et plusieurs bandes de servitude qui peuvent se cumuler sur une même parcelle. Ça, ça peut être une possibilité et ça peut être ça que vous avez en tête. Sinon, il n'y a pas d'autre imposition que la bande de servitude d'une canalisation.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

On va compléter, mais ça appellera peut-être une réponse précise. On essaiera de voir où vous êtes précisément. Sur Gournay, il y a un stockage souterrain de gaz qui dépend de Storengy qui est une autre filiale spécialisée sur cette activité-là. Ça n'a rien à voir avec la canalisation, il se peut que des terrains soient neutralisés compte tenu des contraintes de stockage. Je ne suis pas du tout un spécialiste, mais c'est plus une piste que j'évoque. Enfin, je ne peux que confirmer effectivement, c'est bien sur la largeur de servitude. Ça n'empêche pas. Indépendamment de la destination du terrain, le PLU, etc., il est constructible ou pas. Mais ça, c'est un autre sujet. Effectivement, c'est bien la bande de servitude qui est la seule règle en ce qui nous concerne et la seule contrainte qu'on peut avoir sur la proximité d'une construction.

Michel GIACOBINO, CPDP

Si je comprends bien, la servitude dont vous parlez, vous faites l'hypothèse qu'elle puisse être installée par une autre filiale du Groupe GDF Suez.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Ce que je veux simplement dire, c'est que ce n'est pas lié à la canalisation de transport. Soit, il y a eu une explication qui n'est pas claire parce qu'on n'a pas donné une explication suffisante, soit, effectivement, il y a la proximité du stockage qui peut induire des contraintes particulières. Puisque ce n'est pas vous personnellement qui êtes concerné, c'est peut-être une clé d'explication.

Michel GIACOBINO, CPDP

Mais pour préciser s'il s'agit de la canalisation de gaz, on ne vous demande pas forcément la réponse ce soir puisque la question vient d'être posée. Mais, est-ce qu'éventuellement, vous pourriez répondre après cette réunion par un écrit à Monsieur ou par Internet ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Localiser la parcelle. Je me tourne vers Anne-Sophie Decaux et puis dire précisément ce qui passe comme canalisation sur une parcelle donnée.

Thierry BOURBIER

Ce sont des terrains proches de la station. Ce n'est peut-être pas uniquement le gazoduc.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur, vous avez eu les réponses aux questions que vous souhaitiez ? Il y a une autre question là-bas. Monsieur.

Claude de COCK

J'avais une autre question concernant l'Oise. Vous savez qu'on doit faire un canal grand gabarit qui est prévu. J'espère que les travaux se feront avant ou après. Vous comprenez ce que je veux dire ? Parce que ça fait plus de 20 ans qu'on n'a pas dragué la rivière. Ma question, c'est qu'on fasse un exemple. En face chez Colgate, ils ont creusé un réseau d'eau. Ils l'ont passé sous la rivière parce qu'il y avait tellement de métaux lourds que pour nous les pêcheurs après, au niveau de la biodiversité, si on pêche les poissons, on se retrouve avec du mercure. Si vous, vous passez la canalisation, vous devriez la passer sous la rivière, ça sera mieux que de passer au-dessus pour éviter le grand gabarit et éventuellement les problèmes de métaux lourds. C'est une information que je vous donne.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui, c'est une information, mais indirectement, il y a la question de savoir comment vous allez franchir l'Oise.

Thierry GOBE, GRTgaz

Aujourd'hui, la technique de traversée n'est pas arrêtée effectivement. Mais, je pense que ces informations-là, notamment la présence de métaux lourds au fond de l'Oise sera un facteur déterminant quant au choix du mode de traversée. Nous avons, en fait, deux types de traversée classique pour les cours d'eau. C'est la souille qui est la technique la plus traditionnelle qui consiste à curer le fond. Là, s'il y a des métaux lourds, je pense qu'elle est un peu proscrite. Une solution, je ne m'appesantirai pas dessus, c'est ce qu'on appelle le forage dirigé. Le forage dirigé, c'est une technique qui est issue de l'industrie pétrolière. Pour expliquer rapidement, c'est un

trépan articulé du même type que ceux qui servent à forer les puits d'exploitation de pétrole, sauf qu'il est articulé. Ce qui permet d'orienter le train de tige et lui donner une forme courbe. En général, il est assez impressionnant. Lorsque l'on installe cet objet qui est de couleur verte, que l'on appelle un rig de forage, sur une berge qui va permettre de forer, il est assez impressionnant de voir que le trépan ressort pratiquement toujours sur l'autre berge au niveau d'un petit drapeau qui est planté par l'entreprise. Vous savez, ils s'amusent à faire ça, mais la sortie est toujours d'une grande précision. Lorsque le train de tige est arrivé à l'autre extrémité, on accroche après le train de tige ce qu'on appelle un aléreur. C'est cet objet ici. Aléreur qui va augmenter le diamètre du trou. On va faire plusieurs passes successives jusqu'à ce que l'on ait un diamètre suffisant pour passer le tube.

Après quoi, on accrochera derrière un autre un dernier aléreur. On accrochera le tube au moyen d'un système un peu articulé, vous avez ici le tube, et le tube sera tiré sous le cours d'eau. Cette technique, malgré tout, présente un certain nombre de risques. Ce n'est pas le problème. On l'utilise régulièrement et je reviens sur mon projet dans le Mâconnais, nous avons trois cours d'eau. Il y en a un qui est franchi en forage dirigé. Il y en a un qui est franchi en micro tunnelier et l'autre qui est franchi en souille. Ce sont vraiment les arguments écologiques et environnementaux qui nous orientent, qui nous guident. Certes, la technique de la souille est moins chère. Je ne vais pas le nier. Mais, je vous dis, ce n'est pas ça qui nous guide. En revanche, un des problèmes, c'est qu'il faut avoir suffisamment de place sur une berge pour pouvoir construire toute la pièce qui sera tirée. Il faut qu'on ait deux fois la longueur finalement du tube à tirer pour pouvoir faire un forage dirigé. Un forage dirigé, ça ne marche pas si le sous-sol est constitué de galets parce que là, on casse les trépans et on bloque complètement les appareillages, on ne peut pas tirer le tube. La géologie du sous-sol conditionne fortement et ça nécessite de faire de nombreux sondages préalables. Mais, c'est une technique qui est éprouvée et que l'on utilise très régulièrement.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui. Est-ce que ça correspond à vos souhaits ? D'autres questions ? Je suis sûr qu'il y a des questions rentrées, mais vous n'osez pas les poser. Il faut y aller. C'est le moment. Madame devant.

Agnès COSTIGER, Bienville

Est-ce que sur toute la longueur des 3 000 kilomètres, votre gazoduc sera enterré ou est-ce qu'il aura des parties aériennes ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Allez-y, GRTgaz.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je voudrais qu'on revienne sur la partie de la présentation tout à l'heure. La réglementation nous interdit d'avoir des tronçons de canalisation transportant du gaz en aérien. En revanche, nous avons un certain nombre d'ouvrages comme je l'ai évoqué qui sont aériens, qui sont ces postes de sectionnement. Mais, le gaz reste dans le sous-sol. Les postes de sectionnement sont le seul cas où on se rend acquéreur du terrain. On achète les parcelles. En général, on achète même un peu plus et on laisse à l'exploitant agricole la possibilité de cultiver les abords. Il y a une partie qui est close de

manière à éviter que des gens aillent faire des manœuvres intempestives sur le poste. Ce sont les parties aériennes. Sinon, il y a les bornes et balises qui permettent de repérer le gazoduc, mais qui sont plus modestes. Tout le reste est enterré. Donc, sur les 300 kilomètres, le gazoduc est sous le sol.

Michel GIACOBINO, CPDP

Madame, vous avez la réponse. Madame.

Madame BERGAULT

Vous parlez d'un gazoduc qui a quand même un certain diamètre, mais qui ne se trouve qu'à 1 mètre enterré dans le sol. Or, 1 mètre dans le sol, ce n'est pas beaucoup, c'est vraiment très peu. On voit les engins qui donnent des petits coups de pelle, etc., qui en emmènent deux fois plus. Par contre, ce qu'on n'a jamais parlé, votre gazoduc qui se trouve à 1 mètre du sol, il est très facile d'y aborder et tous les Al-Qaïda et compagnie ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Il y a une question et demie ou deux questions qui vous sont posées sur la sécurité et la profondeur du tuyau. Merci Madame.

Thierry GOBE, GRTgaz

La profondeur d'1 mètre est la profondeur standard minimale. Dans les faits, pour être sûr qu'on soit toujours à 1 mètre, on pose un peu plus profond. Maintenant, on ne va pas poser à 2 mètres de profondeur. Ça commence à devenir difficile. Il faut savoir que pour pouvoir implanter un gazoduc de ce diamètre-là avec 1 mètre de couverture, ça veut dire qu'on fait une tranchée qui fait 2 mètres 50. Il y a un moment où les bras de pelles mécaniques atteignent leurs limites, ce qui fait que l'on peut difficilement aller beaucoup plus profond. Néanmoins, lorsque c'est nécessaire, on va plus profondément. La nécessité de poser plus profondément, elle est définie en fonction soit de contraintes de façon culturelle. J'ai un exemple tout simple. Si on pose dans des secteurs plantés en vigne par exemple, le simple fait qu'il faille planter des poteaux tendeurs de vignes qui sont généralement enfoncés assez profondément, rend nécessaire d'implanter la canalisation plus profondément. De même lorsqu'on est dans des secteurs où il y a des canalisations déjà dans le sol, on passe en dessous. Ce sont des cas. Il peut y avoir d'autres cas. Après, ça s'examine. Je parlais tout à l'heure des voies ferrées où on peut être à 8 mètres sous la voie ferrée. La profondeur peut varier. Le 1 mètre, c'est une profondeur qu'il faut considérer comme un minimum.

Concernant Al-Qaïda, effectivement, le problème du terrorisme est un problème qui nous préoccupe. Je vais quand même dire quelque part, nos ouvrages risquent relativement peu pour deux raisons. La première, c'est que comme ils sont implantés loin des habitations et qu'un terroriste, ce qu'il veut, c'est avant tout faire plein de morts, c'est en ville qu'il va frapper, pas à la campagne. Un endroit où on va faire très peu de victimes, en général, n'intéresse pas beaucoup. D'autre part, on ne connaît aucun cas d'agression sur des gazoducs enterrés. Il y a des cas sur des canalisations aériennes. Il y a effectivement des actes de terrorisme, notamment au Nigéria. Mais, la plupart du temps, c'est pour voler le pétrole. Mais, néanmoins, ça peut être aussi des actes

politiques. Il y a des cas également dans certains coins de Sibérie en Russie. En revanche, on n'en a jamais observé ailleurs.

Il y a quand même eu des actes de vandalisme poussés, je dirais, sur certains postes de sectionnement, sur ces fameuses installations aériennes. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a eu des plasticages. On a observé un plasticage une fois dans le Midi de la France, des viticulteurs qui ont plastiqué un poste, ça n'a pas eu la moindre conséquence. Le plasticage n'a rien fait. Néanmoins, nous travaillons dans des groupes. Nous sommes en relation avec les services de protection civile, de gendarmerie et autres et on entretient des relations étroites, ce qui est plus le travail de l'exploitant. Mais, j'ai fait partie de ces groupes de travail pour essayer d'identifier quels étaient les risques et prévenir par avance.

Michel GIACOBINO, CPDP

Madame, vous avez eu les réponses ? D'accord. Très bien. D'autres questions ? Je suis sûr qu'il y en a encore. Monsieur.

Christophe PARMAN, Coudun

J'aurais aimé savoir si des retours d'expérience d'accidentologie avaient été pris en compte, hormis, on va dire, les agressions par les grues vis-à-vis des accidents qui ont pu avoir lieu et s'il y en a eu, quels sont les accidents qui ont été pris en compte notablement ? J'ai connaissance d'un accident qui est arrivé, il n'y a pas si longtemps que ça, en Belgique. Je ne sais pas s'il y a des retours d'expérience sur cet accident. Merci.

Michel GIACOBINO, CPDP

GRTgaz, la question est dans votre camp.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je prends aussi cette question. Effectivement, on intègre le retour d'expérience d'accident. Je disais tout à l'heure que nous étions soumis à une réglementation qui datait du 4 août 2006. Sachez que cette réglementation du 4 août 2006 est une conséquence directe de l'accident de Ghislenghien en Belgique. Avant cela, la réglementation dont parlait Anne-Sophie Decaux sur les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux, l'obligation qui est faite à toute personne qui veut travailler le sous-sol de déclarer les travaux, faisait suite à un accident qui est le dernier accident grave survenu en France, qui s'est produit en 1985 à Villepinte. Pour le reste, depuis la mise en place de ces réglementations, on n'a plus spécialement d'accidents graves. Il y a des incidents. Il y a des fuites. Effectivement, ça arrive. Elle le disait, 3 par an en moyenne. On peut avoir des petits défauts sur des vieux réseaux, mais des accidents graves, le retour d'expérience est effectivement pris en compte. Il faut savoir qu'on rend des comptes tous les ans à un service du Ministère. Maintenant, comme il change tout le temps de nom, je finis par ne plus savoir, c'est le Ministère chargé de l'Environnement et de la Sécurité. On lui rend compte tous les ans de tous les incidents qui nous sont survenus, de toutes les inspections qui ont été réalisées sur la canalisation, de toutes les mises en service, de toutes les données de sécurité relatives au réseau. En général, ça se traduit derrière par des consignes, un retour d'expérience donné par le Ministère et des consignes

complémentaires formulées auprès des exploitants. Voilà ce que je peux dire sur le retour d'expérience.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui. Vous voulez compléter votre question, je crois.

Christophe PARMAIN

Une autre question également au niveau du dimensionnement des accidents potentiellement parce qu'effectivement, l'accident de Belgique a été assez marquant quand même. Je ne sais pas si les calculs de flux thermique tirent l'expérience de ce qui s'est passé.

Thierry GOBE, GRTgaz

Si. Justement, l'accident de Ghislenghien a même permis de montrer que les modèles de flux thermiques retenus par Gaz de France, à l'époque, par GRTgaz aujourd'hui, sont majorants. Nous déterminons, quand nous faisons nos modélisations, des distances d'effets plus importantes. Ces distances d'effets figureront dans l'étude de sécurité lorsqu'elle sera réalisée et seront accessibles, on est bien clair. J'insiste néanmoins sur le fait que pour ce gazoduc en particulier, compte tenu des épaisseurs d'acier qui sont mises en place, l'agression et la rupture sont *a priori* quelque chose de très très improbable. Vous risquez plus d'avoir un avion qui vous tombe sur la tête, en fait, qu'une rupture de ce gazoduc. Mais, la notion de probabilité est quelque chose d'un peu difficile à se représenter.

Michel GIACOBINO, CPDP

Une question complémentaire ? Non, ça va. Monsieur, je crois que vous vouliez en poser une.

Claude de COCK

Je pense que les soudures sont radiographiées et elles sont sous réglementation, donc contrôlées. Je pense que tous les dix ans, on repasse une caméra et on regarde éventuellement dans les sous-sols si ça a bougé. Si, par rapport aux passages de routiers ou autres, les canalisations ont bougé. Il y a non seulement le visuel à l'intérieur, mais...

Thierry GOBE, GRTgaz

Les soudures. Je vais parler de la partie construction. Anne-Sophie Decaux reprendra pour la partie exploitation de la canalisation. Effectivement, nos gazoducs, quand on les soude, déjà, les soudeurs doivent être qualifiés. Les modes opératoires qui sont utilisés pour faire la soudure doivent être qualifiés et eux aussi. Ça fait l'objet de procédures relativement longues et on ne peut pas s'improviser soudeur en pipeline. Les soudures, une fois qu'elles sont réalisées, font l'objet d'un contrôle. En fait, quand je dis un contrôle, deux contrôles. Un contrôle visuel parce que, bien souvent, on arrive à voir simplement à l'œil certains défauts. D'autre part, elles font l'objet de contrôles dits non destructifs qui sont soit des radiographies au rayon X, soit des radiographies au

rayon gamma, mais on en fait de moins en moins parce que c'est délicat à mettre en œuvre. Il y a un problème de réglementation sur la radiothérapie, etc., et ce sont les techniques qui se développent par ultrason. L'ultrason étant beaucoup plus fin dans la détection de défauts et puis pouvant être mis en œuvre immédiatement, ne nécessitant pas de protection particulière du travailleur.

Lorsqu'on détecte un défaut, ce défaut est réparé. On meule l'endroit où il y a un défaut, on refait la soudure, voire on coupe complètement la soudure, on la refait. Le principe, c'est qu'aucune soudure ne peut présenter de défauts. Toutes les soudures sont systématiquement inspectées et refaites. Après ça, la canalisation est éprouvée. Elle subit une épreuve hydraulique, c'est-à-dire qu'on la remplit d'eau et on monte la pression d'eau jusqu'à 1 fois. Ça dépend des conditions d'exploitation, mais c'est entre 1,2 fois et 1,5 fois la pression d'exploitation de la canalisation. Là encore, ça peut durer plusieurs jours. Ce sont des tests qui peuvent être maintenus pendant 2 jours, 3 jours, davantage. Ça dépend du volume contenu et on examine s'il y a ou non une baisse de pression. S'il y a une baisse de pression, c'est qu'il y a un défaut, c'est qu'il y a une fuite, une fissure ou autre. Ça, c'est pour la phase d'exploitation. Si on détecte un défaut, évidemment, on cherche à quel endroit il se trouve. C'est assez compliqué, mais on y arrive et on répare. Après, en exploitation, un certain nombre de mesures complémentaires sont prises. Anne-Sophie.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

En exploitation, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure pour les canalisations. Lorsque l'on passe des pistons à l'intérieur de nos canalisations, on fait transiter des pistons. Ces pistons sont instrumentés et permettent de voir sur tout le diamètre, là où passe le piston, quel est l'état du tube, mais aussi, bien sûr, à chaque soudure, quel est l'état de la soudure ? S'il y a une perte de métal ou quoi que ce soit qui se crée au niveau de la soudure, ça se voit aussi et là aussi, bien sûr, nous intervenons pour réparer s'il y a besoin. En effet, on peut surveiller, même une fois que c'est en exploitation et ça au fil du temps.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous avez les réponses que vous souhaitiez ? D'autres questions ? Monsieur le Maire.

Thierry HOCHET

Ce soir, vous nous avez présenté un projet de gazoduc. Sur la région Nord, plus ou moins proche, est-ce qu'il y a d'autres projets en cours d'élaboration comme celui-ci ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Effectivement, on va peut-être diffuser la diapositive 5, ça illustrera en partie une question qui a été posée tout à l'heure sur l'utilité des ouvrages. Effectivement, ça s'insère dans un ensemble un peu plus général. La première carte montre qu'on est sur des grands échanges de flux gaziers. Vous avez sur cette carte-là les tronçons verts, mais je vais compléter d'ailleurs, les tronçons verts qui sont les projets tels qu'on les imagine à des pas de temps assez différents. On voit bien le renforcement des ouvrages sur les transports longue distance. Ce qu'on peut quand même dire, c'est qu'aujourd'hui, on travaille sur une liaison qui part de Cuvilly avec la nécessité de renforcer

l'ouvrage. Tout ça n'a évidemment de sens que si, avant Cuvilly, on renforce aussi nos ouvrages. Ça veut dire qu'aujourd'hui, il y a deux projets, pour répondre directement à votre question, par rapport à l'Oise. Il y a déjà deux canalisations qui s'appellent Nord 1 et Nord 2 – ce n'est pas très original – qui font une liaison, mais je n'ai pas le bras assez long – qui font la liaison entre Cuvilly et Taisnières tout en haut. On envisage un troisième ouvrage et j'en suis aussi le Directeur de projet. Ça sera Nord 3 dans le cadre du renforcement de l'augmentation du transit de gaz par Taisnières. On a aussi, dans le cadre du possible terminal méthanier à Dunkerque une liaison qui va de Dunkerque à Cuvilly, qui a fait l'objet d'une concertation avec Garant de la Commission de Débat Public qui, de mémoire, a eu lieu en fin d'année dernière, en début de cette année, et où les réunions de concertation et de présentation du tracé doivent avoir lieu prochainement. Cuvilly étant un point, on va dire, assez central et une station de compression importante d'un point de vue positionnement sur le réseau, on a le projet de ce soir qui est au Sud de Cuvilly et au Nord de Cuvilly. On a deux projets potentiels. Un qui permet de rejoindre Dunkerque et l'autre qui permet de rejoindre Taisnières du côté de Valenciennes.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur le Maire, ça correspond à votre question ? D'autres questions ? Monsieur.

Claude de COCK

Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Je pense que dans la zone de Cuvilly, on va augmenter par rapport au plan. Je pense qu'il va falloir faire un gros POI en cas d'intervention.

Michel GIACOBINO, CPDP

Simplement, détaillez ce que c'est qu'un POI. Tout le monde ne sait peut-être pas ce que c'est qu'un POI.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

En fait, un POI, c'est un Plan des Opérations Internes. C'est ce qui permet d'organiser les secours sur un site d'installation classée. Ces sites-là, c'est par exemple un site comme la station de compression que nous avons à Cuvilly. Là, bien sûr, sur cette station de compression, nous avons un POI. Sinon, sur les canalisations, nous avons des PSI qui sont des Plans de Surveillance et d'Intervention, là aussi, qui sont réalisés avec la Préfecture et qui permettent d'organiser les secours. Toutes nos canalisations sur un département sont intégrées à ce PSI et permettent d'organiser les secours en cas de besoin et ça, avec tous les moyens mis en œuvre par la Préfecture et les pouvoirs publics.

Claude de COCK

Le PPI est juste derrière aussi.

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Le PPI aussi.

Michel GIACOBINO, CPDP

D'autres questions ? Monsieur.

Bernard CLAUDE, Agriculteur à Lachelle

Bonjour. Je suis agriculteur à Lachelle. Vous avez parlé de la durée de vie d'une canalisation entre 50 et 70 ans. Je voudrais savoir, après, qu'est-ce qu'elle devient ?

Anne-Sophie DECAUX, GRTgaz

Pour l'instant, j'ai parlé de 50 à 70 ans parce que nous n'avons pas de canalisations plus anciennes. Même aujourd'hui, nos plus anciennes canalisations ont une cinquantaine d'années, peut-être dans l'Est un tout petit plus, mais pas beaucoup plus. Je sais qu'en Allemagne, ils ont des canalisations de 70 ans. Nous, on fait des études aussi pour, d'une part, vérifier déjà dans quel état sont nos canalisations qui ont 50 ans. Aujourd'hui, on sait qu'elles sont encore en très bon état et qu'il n'y a vraiment pas de souci lié à la sécurité puisque c'est toujours notre premier souci. On pense pouvoir aussi continuer à exploiter ces canalisations pendant, on ne sait pas, on reculera peut-être au fil du temps. Ensuite, les canalisations, ce qu'elles deviendront, là, j'ai un peu de difficulté à vous répondre. Il y aura deux solutions. Soit, on les déposera et peut-être qu'on reposera en lieu et place. Soit, on les abandonnera et dans ces cas-là, il y a des techniques d'abandon pour permettre l'intégrité quand même du sous-sol autour. On les remplit dans ces cas-là d'un mélange composé entre autres de cendre qui permet au terrain de ne pas s'effondrer, etc.

Bernard CLAUDE

Pour lui éviter de s'affaisser. Merci.

Michel GIACOBINO, CPDP

D'autres questions ? Oui. Monsieur.

Philippe DEBLOIS

J'ai eu pas mal de réponses au fur et à mesure que les choses avancent, mais il m'en reste quand même encore quelques-unes. En l'occurrence, lorsque vous avez abordé les histoires des critères qui décidaient le parcours, j'ai été étonné qu'on ne parle pas d'une éventuelle centrale à Verberie par exemple, qui serait peut-être aussi dans le besoin qu'un gazoduc aussi important passe par là. Ensuite vous parliez aussi de l'accroissement du site de Gournay. Gournay, Lataule, Cuvilly, tout ça, ça va être amené à accroître au niveau du stockage souterrain qui est déjà apparemment un endroit très important. Est-ce qu'il y a des limites en l'occurrence par rapport à ce stockage ? La

dernière chose, au niveau des Grenelles de l'Environnement, est-ce qu'ils prônent autant que l'organisme que vous avez utilisé, le MEEDDAT ? Je l'ai relevé sur votre petit bouquin.

Thierry GOBE, GRTgaz

Ce n'est plus le MEEDDAT, il vient de changer de nom. C'est pour ça que tout à l'heure, j'hésitais.

Philippe DEBLOIS

Je lis vos informations. En l'occurrence, c'est le MEEDDAT qui annonce qu'en 2006, on était à 1 gW et qu'on passerait à 21 gW au niveau des centrales gaz pour 2030. Est-ce que le Grenelle prône cette croissance aussi importante ? Merci.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je vais prendre la question du milieu et puis je vais répondre à la fois sur Verberie et sur le Grenelle puisqu'il y a quand même un lien entre les deux. Il y a deux choses sur le secteur de Cuvilly-Gournay. Il y a d'une part, notre station de compression qui permet de remonter la pression du gaz qui arrive, on va dire, par le Nord, par les ouvrages du Nord et qui permet de remettre une pression, on va dire, suffisante, pour repartir vers le Sud avec, peut-être demain l'ouvrage dont on parle aujourd'hui. Tout ça est un peu compliqué, mais à côté, il y a bien un stockage et ce stockage-là en plus, aujourd'hui, stocke du gaz. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Il y a du gaz de type B. Il y a du gaz de type H. Bref, le Nord de la France est alimenté par un gaz un petit peu différent du reste du territoire et le stockage de Gournay, ça reste du gaz qui alimente le Nord de la France. Il n'y a vraiment aucun lien. Le réseau gazier est à cheval sur le Nord, le Pas-de-Calais. Le stockage de Gournay est complètement indépendant de ce réseau de gaz qui permet d'alimenter l'ensemble du territoire. Le stockage en soit est une chose. Notre ouvrage avec la station de compression qui est à Cuvilly, ce sont deux choses qui n'ont pas de lien, si ce n'est que ce sont des stockages de gaz. Par rapport à la centrale de Verberie, on a fait d'ailleurs une réunion publique à Verberie. C'est l'occasion de pouvoir répondre. Aujourd'hui, le projet de la centrale de Verberie qui est conduit par Direct-Energie, ils se sont rapprochés de GRTgaz bien sûr pour voir les conditions de raccordement. On n'a pas besoin du projet dont on parle aujourd'hui pour raccorder l'éventuelle centrale de Verberie et nous-mêmes, on n'a pas, dans notre cahier des charges, le fait de faire un piquage pour donner un supplément de gaz sur Verberie. Le projet de centrale de Verberie s'alimenterait sur la prolongation des deux ouvrages qui relient la frontière belge, toujours cette frontière belge, Taisnières à la région parisienne (Nord 1 et Nord 2) qui doivent être de diamètres respectifs de 750 et 900. Je crois qu'il y aurait un double piquage qui suffirait à alimenter la centrale de Verberie si elle se faisait. Il n'y a pas de lien entre les deux projets, même si le fuseau passe par la commune de Verberie.

Par rapport au Grenelle de l'Environnement, tout à l'heure, j'évoquais le fait que le développement du gaz est plutôt de l'ordre entre 1,5 et 2 % par an. Très clairement, ce développement de la consommation du gaz en France est essentiellement, on va dire, porté par les projets de cycles combinés de gaz, bref, de centrales à gaz pour produire de l'électricité. Par rapport au Grenelle et à tout ce qu'on peut dire, je vais essayer de faire simple et d'être assez court et assez clair, mais si je ne suis pas clair, vous me relancerez. Le gaz est une énergie fossile. Par rapport à tout ce qui est gaz à effet de serre, ce n'est pas aussi bien que le solaire ou que l'éolien pour faire de l'électricité. On en est tous d'accord. Par contre, tout le monde s'accorde à dire sur l'électricité qu'on a besoin,

notamment à la pointe, de moyens de production d'électricité, on va dire, plutôt classiques et facilement mobilisables puisque, par définition, tout ce qui est énergie renouvelable dépend en partie des conditions climatiques. De façon très concrète et ça a été clairement dit par le Ministre Borloo au moment du Grenelle de l'Environnement, il y a clairement une posture pro-gazière dans le cadre du Grenelle qui consiste à dire que, sur ces moyens de production d'électricité à la pointe, il vaut mieux des centrales au gaz que les vieilles centrales au charbon existantes. Il y a clairement une volonté de pouvoir, dans les années qui viennent, substituer les centrales thermiques classiques, notamment au charbon, par de la production d'électricité à partir du gaz. Après, il y a des débats sur le nombre de centrales au gaz qu'il faut, etc. Là, je n'irai pas sur ce débat, je ne suis pas compétent. Mais, il y a effectivement une volonté de pouvoir rapidement avoir un certain nombre de centrales au gaz pour produire de l'électricité, notamment pour faire face aux périodes de pointe. Je ne sais pas si ça répond complètement à votre question.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui. Monsieur, si vous avez un complément. Moi, j'en aurai juste un petit parce que j'ai senti un brin d'hésitation dans votre réponse concernant la nature différente des gaz qui circulaient ou qui étaient stockés dans les différents tuyaux. J'avais compris dans le réseau qui nous était présenté qu'il n'y avait qu'un seul gaz. Il n'y avait pas toujours la même pression, mais on pouvait interconnecter tout le réseau. Ça n'est pas tout à fait le cas.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Eh bien non, ça n'est pas tout à fait le cas. Historiquement, on va dire qu'il y a deux types de gaz naturel. Il vient d'où d'ailleurs le gaz B ? C'est le gaz hollandais. Historiquement, on avait du gaz hollandais qui présente un pouvoir calorifique inférieur au gaz naturel qu'on peut trouver, j'allais dire, à peu près partout ailleurs. Comme le gaz hollandais a été un des premiers gaz à arriver par le Nord de la France, il y avait toute une partie du réseau qui était alimentée par ce gaz et, au fur et à mesure que la part de ce gaz hollandais diminue dans l'alimentation du réseau national, petit à petit, on va dire qu'il y a un réseau au gaz qui est alimenté par ce gaz hollandais, qui présente un pouvoir calorifique différent. Pour des problèmes de pouvoir calorifique, il n'est pas mélangé. Ce sont deux réseaux séparés. Petit à petit, cette poche de gaz se réduit et aujourd'hui, elle se limite aux départements du Nord, du Pas-de-Calais et en partie de l'Oise. Petit à petit, ce réseau qui est un petit peu indépendant se résorbe et c'est une poche, on va dire, particulière qui est gérée. Mais, c'est complètement transparent pour les clients en fin de compte qui sont facturés avec le bon pouvoir calorifique. Mais, ça conduit à avoir, on va dire, un réseau de transport qui alimente des réseaux de distribution indépendante et pour des raisons de continuité d'alimentation, de sécurité et d'approvisionnement, il a été décidé, il y a quelques années, que le stockage de Gournay qui est juste à côté du stockage de Cuvilly serait dédié à ce gaz qui, dans le jargon est appelé type B parce que bas pouvoir calorifique par rapport au gaz H qui a un pouvoir calorifique plus haut.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je pense qu'on a répondu indirectement à la question que vous posiez aussi. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a plus de remords, vous pouvez en avoir quand même. Vous pouvez écrire, vous pouvez avoir des réponses écrites également au-delà de cette réunion. Vous pouvez assister à d'autres réunions puisqu'il y en aura d'autres encore. A vous de vous déterminer ce soir,

si vous le souhaitez, ou plus tard. S'il n'y a plus de questions immédiates, je vais passer la parole à notre Président de séance. Ah, il y en a une là-bas. Monsieur.

Philippe DEBLOIS

Juste une chose. Vous parliez des autres réunions. Quelle différence entre réunions publiques et réunions de clôture ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vais poser la question à mon voisin. Je ne vais pas lui poser la question, je vais lui passer le micro puisqu'il voulait conclure et ça faisait partie de la conclusion.

Michel GENESCO, CPDP

Effectivement, le cycle de réunions comporte de nature deux types de réunions : des réunions publiques comme celle qui vient de se dérouler ce soir. Il y a parfois des réunions publiques thématiques, c'est-à-dire dédiées à une problématique spécifique. Par exemple, la viticulture lorsqu'on était dans la région champenoise ou bien une autre thématique qui exprime des préoccupations locales. Et puis, en fin de cycle de réunions, il y a les réunions dites de clôture qui intègrent tout le retour de ce cycle de réunions et établissent une synthèse qui préfigure le rapport de débat public que l'on évoquait tout à l'heure et qui permettent d'exprimer d'ultimes questions, d'ultimes préoccupations qui n'auraient pas eu le temps ou pas l'opportunité d'être exprimées lors des mois précédents.

S'il n'y a plus d'autres questions, il m'appartient maintenant de conclure cette réunion. Je crois que l'objectif de cette Commission de Débat Public a été particulièrement rempli ce soir compte tenu ce soir de la richesse et de la diversité des questions qui ont été exprimées. Il y en a eu de très nombreuses qui ont balayé des aspects très vastes et très diversifiés. On a parlé de géostratégie. On a parlé d'Ukraine, de Russie, des pays éloignés du territoire national. On est revenu à des préoccupations très locales de structuration du territoire, de Plans Locaux d'Urbanisme. On est parti du plus général au plus particulier.

Je crois que l'assemblée a été un petit peu sensible aux questions de risques et de sécurité de l'ouvrage. Je crois qu'une grande part des questions a gravité autour de cette thématique. La sécurité : quel est le risque présenté par cet ouvrage ? Cet ouvrage, peut-il cohabiter avec d'autres installations ? On a beaucoup parlé des installations SEVESO. C'est vrai que la Vallée de l'Oise est particulièrement industrielle, même si elle est en dehors du fuseau. On a également évoqué les enjeux écologiques : la traversée des fleuves qui sont des zones sensibles, des zones de richesses de Biotopes. Nous avons également évoqué les problèmes de procédure. Comment vont se dérouler ensuite les différentes étapes à l'issue de ce débat public jusqu'à l'enquête publique, jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique (toutes les étapes administratives) ? Nous avons évoqué les problèmes d'intégration de cet ouvrage, l'irruption d'un gazoduc de 300 kilomètres. Comment impacte-t-il les territoires qu'il traverse ? J'allais dire, voilà des questions qui nourrissent le débat public et qui illustrent la pertinence du débat public.

Il nous reste enfin à remercier une dernière fois la municipalité de Bienville d'avoir accueilli cette réunion. Monsieur le Maire, nous vous exprimons encore une fois nos remerciements. Je suis

désolé, mais une fois que j'ai conclu, je ne peux plus donner la parole. Mais, les questions pourront s'exprimer autour du verre qui va vous être servi. Encore une fois, Messieurs, Dames, merci beaucoup pour votre participation et nous vous souhaitons une excellente soirée.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

Agnès COSTIGER..... 32

Madame BERGAULT 32